

Kannadig an Erge-Vras

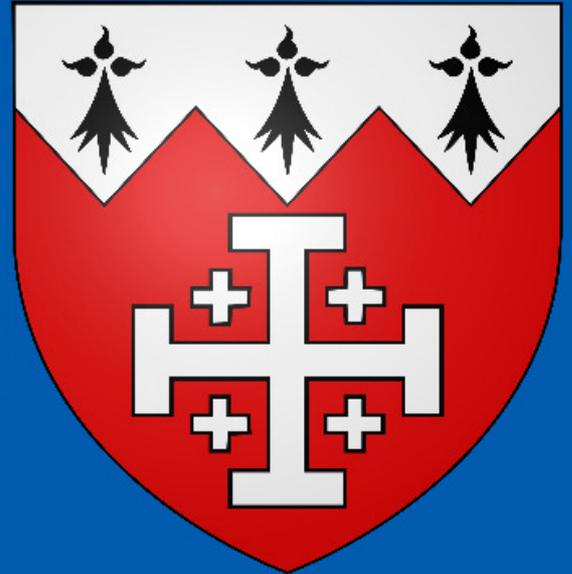
[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez
an Erge-vras, e bro c'hlazik, e Breizh-izel



Niver - Numéro 37 / A viz Ebrel - Avril 2017

*"de gueules à la croix potencée
d'argent, cantonnée de quatre
croisettes de même ; au chef
danché d'argent chargé de trois
mouchetures d'hermines de sable"*



**LE GRAND TERRIER
ERGUE-GABERIC**

29

Une nouvelle façon de personnaliser sa plaque d'immatriculation par un identifiant territorial autocollant représentatif d'une histoire locale à partager.

Chroniques hebdomadaires de janvier à mi avril 2017

Tout d'abord, nous ne vous remercions pas le coup du poisson d'avril 2017, la « découverte par un jeune pêcheur de saumons argentés suivant l'article du Télégramme de ce jour signé Yannick Peskebré ».

Vous avez été quelques-uns à vous rendre sur le site de Pont-Mein sur le Jet pour y chercher la fameuse croix gravée, mais elle était en réalité à Longjumeau sous le Pont des Templiers, le plus vieux pont conservé en son état de la région parisienne.

Mais ceci dit, c'était l'occasion de faire sérieusement le point sur la croix potencée des Cabellic, seigneurs de Lezergué, objet du premier article du bulletin.

Sinon, les autres articles et billets hebdomadaires du trimestre touchent des sujets d'histoire, de mémoires et de patrimoine qui sont toujours aussi éclectiques :

✚ La guerre d'Algérie par le témoignage de Josig Huitric à propos d'une opération militaire historique.

✚ La création d'une foire à bestiaux sur le site de la chapelle de Kerdévot.

✚ La « grève du feu » à la mine de Kerdévot en décembre 1913 et une photo extra.

✚ Des registres de documents anciens, à savoir les 237 folios du papier terrier de 1680, et la liste des mouvances suivies par le Présidial de Quimper.

✚ Les cartes locales façonnées par un géographe du 18^e siècle et la création de la carte des 5 départements bretons en 1790.

✚ Et enfin, quatre articles centrés sur les fondateurs de la papeterie d'Odé, en commençant par René Bolloré (et ses descendants) engagé dans la défense du patrimoine naturel de l'île d'Houat.

✚ Le billet suivant est politique : la campagne électorale conservatrice de Jean-René Bolloré en 1877. Le troisième est familial et industriel : une papeterie et une fabrique de chapeaux tenues par Le Marié et son beau-frère Jean-Guillaume Bolloré.

✚ Et le dernier article concerne les papiers à cigarettes OCB, avec un facsimile de la publicité « Si vous les aimez bien roulées » publiée dans les pages du Bottin de 1945.

À plus, bientôt sous les chaleurs estivales du GrandTerrier. Ar henta gwell, Jean Cognard

Table des matières

Une croix potencée issue des anciens Ordres de chevalerie, « Ar Groas gant branellou »	p. 1
La bataille de Tircine / Saïda en Algérie en janvier 1958, « An emgann vras e vro Aljeri »	p. 3
Une foire aux bestiaux le lundi du pardon de Kerdévot, « Foar al loened e Kerzevot »	p. 7
Une grève pour du feu et 25 centimes d'augmentation, « Diskrog labour e Kerzevot »	p. 9
Papier terrier pour la réformation du domaine royal, « Paper douarenn deus 1680 »	p. 12
Itinéraire et cartes de Bretagne de JB Ogée, 1769-1771, « Roudoù kozh e Vreizh »	p. 16
Les mouvances gabérisiennes du Présidial de Quimper au 18 ^e , « Lez-varn e Gemper »	p. 19
L'engagement de la dynastie Bolloré sur l'île d'Houat, « Engajadur evit an enez »	p. 22
JR Bolloré défend l'Ordre, la Paix et la Religion en 1877, « Politikour kilstourmer »	p. 25
Les beaux-frères chapelier et papetier en 1812-1825, « Breureged hag oberourien »	p. 28
Une publicité sexiste en 1939-45 pour du papier à cigarettes, « Bruderezh dichek OCB »	p. 31

Croix potencée et anciens Ordres de chevalerie

Ar Groas gant branelloù

Cet article donne les éléments historiques disponibles permettant de comprendre la symbolique du blason des Cabellic, la famille présumée fondatrice de la commune d'Ergué-Gabéric

Ceci en se plongeant dans les arcanes des anciennes chartes du duc de Bretagne Conan IV et des symboles des ordres de chevalerie créés après les croisades, on peut élaborer quelques explications inédites sur l'origine du blason des Cabellic et seigneurs de Lezergué.

Bref résumé des origines

Dans la charte apocryphe ¹ de l'an 1160, copiée au 14^e siècle ²

¹ Apocryphe, adj. : du grec ἀπόκρυφος / apókryphos, « caché », qualifie un écrit « dont l'authenticité n'est pas établie » (Littré).

² La charte signée en 1160 à Quimper est la reconnaissance par le duc de Bretagne, Conan IV, à l'ordre des Hospitaliers en Bretagne, d'une liste de biens et aumônes octroyées à l'origine par lui-même et son père Conan III. Les deux ordres du Temple et de l'Hôpital coexistaient à l'époque avant de fusionner en 1312, cinq ans après la dissolution de l'ordre des templiers. La charte de 1160 peut être considérée comme apocryphe du fait qu'elle subsiste uniquement à l'état de copies ou réécritures tardives, les plus anciennes remontant à 1312 et 1451. La charte de 1160 fut éditée par Dom Morice en 1742, et étudiée succes-

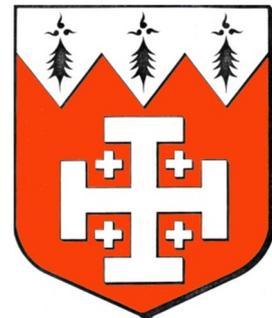
et énumérant les biens bretons des Hospitaliers, successeurs des Templiers, il est question de l'aumônerie d'Arke qui pourrait être la petite paroisse d'Ergué-Armel, la chapelle Sainte-Anne-du-Guélen étant souvent associée aux Templiers. Mais il pourrait s'agir de la grande paroisse mère d'Ergué, avant le découpage en deux territoires et en incluant donc Ergué-Gabéric, car il n'est pas certain ³ que la dite chapelle du Guélen était un établissement templier (ou hospitalier car ces deux ordres étaient souvent confondus), les templiers étant installés peut-être en un autre lieu.

La croix blasonnée de la famille Cabellic qui a donné son nom à la paroisse d'Ergué-Cabellic (puis Gabéric), pose question, car sa symbolique ramène en ces temps troublés de la fin des croisades en terre sainte de Jérusalem. Ce n'est ni la croix pattée rouge des templiers, ni la croix blanche sur fond rouge des hospitaliers (ni celle de Malte).

Les croisettes et la croix potencée des Cabellic sont bien le symbole par excellence de Jérusalem et évoque le troisième ordre religieux et de chevalerie, après les Templiers et les Hospitaliers, à savoir l'Ordre du Saint-Sépulcre fondé par le croisé Godefroy de Bouillon et dont on trouvera le contexte historique ci-dessous.

sivement par Anatole de Barthélemy (1872), l'abbé Amédée Guillotin de Corson (1902) et François Colin (ABPO 2008).

³ Sainte-Anne-du-Guélen appartenait à la seigneurie du Plessix dès le début du 13^e siècle et n'était pas - ou n'était plus s'il est prouvé qu'elle le fût - un établissement hospitalier ou templier.



Un blason communal adopté officiellement en 1980

AVRIL 2017

Articles

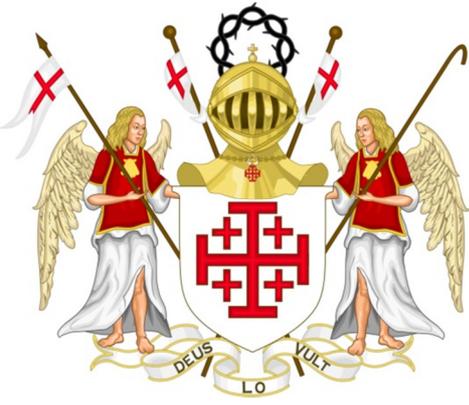
« Ordres de chevalerie et croix potencée d'Ergué-Cabellic »

Espaces

« Archives »
« Patrimoine »

Billet du
01.04.2017

Dans un billet qui sera publié dans le prochain Kannadig, nous éditerons les facsimiles des copies de la charte de Conan IV.



Mais le choix des couleurs du blason des Cabellic le démarque ; il n'est pas à enquerre⁴ car il associe un métal argenté et un émail rouge, et il inverse l'ordre des couleurs chevaliers du Saint-Sépulcre.

On ne sait pas précisément pourquoi les Cabellic avaient ces armes bien typées, mais il est sûr qu'au 13^e siècle ces nobles bas-bretons vivaient avec le référentiel religieux des croisades, ne serait-ce que parce que l'un d'entre eux était évêque de Quimper de 1267 à 1279, qu'ils avaient de par leur manoir de Lezergué des prééminences dans l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric avec exposition de leurs armoiries au-dessus de la mairesse-vitre.

Le blason des Cabellic et de la seigneurie de Lezergué qui se lit « *de gueules à la croix potencée d'argent, cantonnée de quatre croisettes de même* » n'est pas à enquerre, car l'émail argenté métallique est posé sur un émail rouge ; par contre les couleurs inversées constituent une différence notable par rapport à la croix des chevaliers de St-Sépulcre.

⁴ Armes à enquerre, g.n.pl. : expression utilisée pour qualifier les armes qui ne sont pas selon les règles ordinaires du blason, plus particulièrement la règle dite « *de contrariété des couleurs* », et qui offrent métal sur métal, ou émail sur émail, faites ainsi, selon certains, pour attirer l'attention sur un fait remarquable dont on doit s'enquérir, mais qui, la plupart du temps, n'est qu'une façon « *polie* » de signaler une entorse fautive (Wikipedia).

La croix de Terre Sainte est un très ancien emblème des chrétiens d'Orient, formé d'une croix à quatre branches égales, et dont chaque branche se termine par une béquille ou un tau. Dans sa version dite de Jérusalem, elle est composée d'une grande croix grecque cantonnée de 4 petites croix, également grecques, symbole des quatre Évangiles ou des quatre premières Églises chrétiennes après celle de Jérusalem. Le signe, associé au Royaume fondé par les croisés en 1099, figurait sur les monnaies, les mosaïques, les sceaux et les drapeaux.

L'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ordre religieux créé par Godefroy de Bouillon après la prise de Jérusalem en 1099, avait à l'origine comme symbole une croix patriarcale latine à double traverse (comme aujourd'hui la croix de Lorraine). Mais, par la suite, l'ordre de chevalerie du Saint-Sépulcre a adopté la croix potencée et les 4 croisettes des armoiries de Godefroy de Bouillon. Bien après les croisades, l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, était connu par les adoubs renouvelés des chevaliers selon le cérémonial traditionnel de l'église sur le tombeau du Christ.

La croix dite de Jérusalem était aussi le symbole de la Custodie franciscaine de Terre sainte fondée en 1342 par les franciscains qui étaient restés présents en Terre sainte en 1220 après le départ des croisés.

Les croix respectives des templiers et des hospitaliers (ou Ordre de Saint-Jean de Jérusa-

Les 3 blasons Cabellic du tympan de la grande verrière de l'église paroissiale Saint-Guinal.

lem) sont bien sûr différentes de celle de Jérusalem. Pour les premiers il s'agit d'une croix pattée, et pour les seconds de deux bandes blanches de tissus croisées sur un fond rouge (par la suite les hospitaliers adopteront la croix à 8 pointes de St-Jean ou de Malte).

Les couleurs de la croix potencée de Jérusalem, en l'occurrence de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, sont rouges pour les croix et les croisettes, et blanches pour le fond, ce qui correspond en équivalent armorial à un émail rouge ("de gueule") sur un métal argenté.

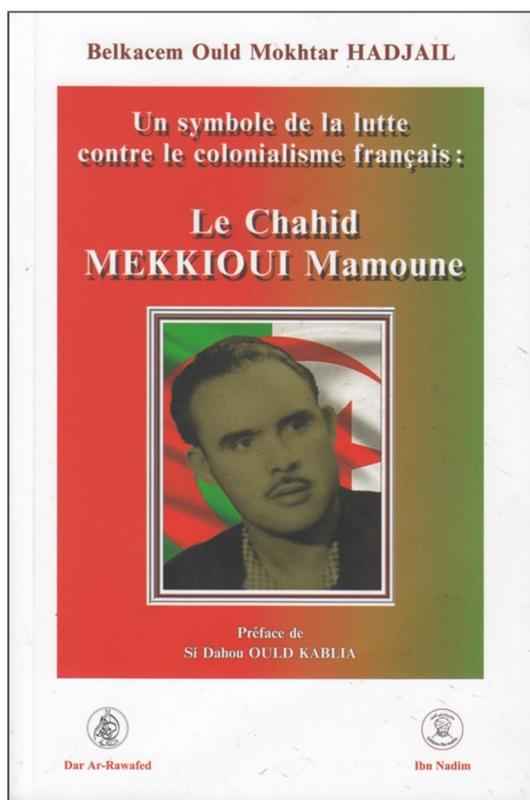


Par contre le blason de Godefroy de Bouillon ne respectait pas la règle héraldique qui interdit de joindre deux couleurs de même nature, car le jaune ("d'or") et blanc ("d'argent") sont tous deux des métaux. On parle en l'espèce d'armes à enquerre, « pour attirer l'attention sur un fait remarquable dont on doit s'enquérir ».

La bataille de Tircine en Algérie en janvier 1958

An emgann vras e vro Aljeri

Belkacem Ould Mohktar HADJAIL, « Un symbole de la lutte contre le colonialisme français : Le Chahid Mekkioui Mamoune », Ibn Nadim, Beyrouth, 2016, I.S.B.N. 978-9931-599-15-9, préface de Si Dahou OULD KABLIA et citations du sergent Josig HUITRIC.



Préface : 56 ans se sont écoulés depuis que le regretté Mekkioui Mamoune, responsable de la Zone 6, Wilaya V, est tombé au champ d'honneur, héroïquement, le 26 janvier 1958 à Tircine près de Saïda ... (Dahou OULD KABLIA, officier de l'A.L.N.)

Notes bibliographiques

Ce livre retrace l'histoire dramatique de Mamoune Mekkioui, un

« *Chahid* »⁵, c'est-à-dire un combattant mort pour l'indépendance de l'Algérie, tué le 26 janvier 1958 à Tircine près de Saïda. Il s'agit d'une biographie rédigée par Belkacem Hadjail⁶, retraité de l'Éducation Nationale Algérienne et passionné par l'histoire de l'Algérie, donnant ici la vision des anti-colonialistes sur cette époque troublée.

Mamoune Mekkioui, né en 1919 dans la région de Mascara, était un professeur engagé dans la lutte armée du FLN-ALN⁷. En 1958 il est lieutenant de la zone 6 au poste de commandement de Tircine. Sa position est dénoncée aux forces françaises voisines de Saïda par un traître prénommé Youssef. L'opération militaire qui s'en suit se solde, au bout de 3 jours, par 20 morts, dont le lieutenant Mekkioui, et 5 à 8 prisonniers.

⁵ Chahid, s.m. : celui que l'on considère comme un martyr pour l'islam. Le sens du mot arabe est proche de celui du mot grec [martüros] puisque le mot chahid signifie lui aussi témoin. En Algérie, le mot chahid désigne un « combattant algérien mort pour l'indépendance » du pays (Wikipedia).

⁶ Belkacem Ould Mokhtar HADJAIL était Inspecteur de l'Education et de la Formation de l'Education Nationale en Algérie. Il a écrit de nombreux ouvrages sur la présence de la France, notamment « *Bilan de la France coloniale en Algérie. 1830 - 1962* ».

⁷ Le Front de libération nationale ou FLN est un parti politique algérien créé en novembre 1954 pour obtenir de la France l'indépendance de l'Algérie, alors divisée en départements français d'Algérie. Le FLN et sa branche armée, l'Armée de libération nationale (ALN), commencent alors une lutte contre l'empire colonial français jusqu'aux accords d'Évian en 1962.

Dans la biographie du « *Chahid* », le témoignage de l'appelé gabéricois Josig Huitric sur la bataille de Tircine commence par cette lettre écrite à sa mère le 29.1.1958 et publiée sur Grandterrier : « *Dimanche j'ai été en opération, enfin je suis parti à cause que les autres gradés étaient à l'hôpital, tous les deux ont les oreillons, et cette opération a aussi payé, une vingtaine de rebelles de tués, cinq prisonniers dont une infirmière ; plus tard je t'emmènerai la photo, cent mines de récupérées, deux mitrailleuses et plusieurs fusils de récupérés.* »

Le livre de Belkacem inclut d'autres citations de Josig, témoin d'un fait d'histoire bien malgré lui, notamment sur cette photo d'une jeune infirmière prénommée Malika : « *Je crois que je l'ai perdue lorsqu'on a fait une exposition de la FNACA à Kroas-Spern* ».

Et hors livre, on pourra lire aussi cette belle anecdote sur le raisin de Mascara : « *Je suis parti aller chercher du raisin, du mascara ! ... il savait que son heure était arrivée.* »

Citations extraites du livre

4. La bataille de Tircine

4.1. - Le champ de bataille (page 174)

Un autre appelé des hordes⁸ armées françaises cite, à ce sujet, l'exemple suivant d'un pareil exploit, réalisé dans la région de Tircine :

⁸ L'auteur utilise très fréquemment le terme de « horde » à propos de l'armée française, de notre point de vue abusivement, et peut-être en méconnaissant sa définition contextuelle.



Mekkioui,
enseignant



« Les opérations continuent dans le coin ; avant-hier (6-12-1958) les Fellous ont abattu un T-6 et un hélicoptère. »

4.2. Les combats (page 177)

La trahison n'étant pas un phénomène spontané, mais l'aboutissement de tout un processus de dépravation morale, qui avait certainement atteint, chez ce traître, son point culminant, il avait saisi l'occasion, et s'était rallié à l'ennemi.

L'appelé français, cité précédemment, traduit l'euphorie qui avait saisi ceux à qui il avait dévoilé tout ce qu'il savait sur la Zone 6, et divulgué tous ses secrets :

« Et maintenant je me rappelle qu'on disait entre nous : "Pour une fois qu'on a des bons renseignements". »

Les hordes armées françaises avaient donc pu localiser leur cible située, selon un message de leur commandement, à 10 km, au Sud-Est de Tircine :

« 27 janvier : [...]. / Opérations en cours - Stop - [...]. - 10 KM S.E. TIRCINE OPERATIONS CONTINUE - STOP - » 230

Le dimanche 26 janvier 1958, elles avaient investi les lieux, Cette date est corroborée par ce même appelé. « Incorporé en mai 1957 dans le 8e RIM » 231 , il avait participé aux combats. Retrouvé et contacté, il donne quelques précisions sur son rôle :

« Il était normalement dans les bureaux à cette époque, et ce jour-là il était en "bouclage" comme il dit, cad (c'est-à-dire) posté à distance autour du lieu pour éviter les évactions. »

4.3. Le bilan (page 182)

L'appelé français, qui avait participé à l'opération, et qui a été cité plus haut, le décrit comme suit :

« Cette opération a aussi payé, une vingtaine de rebelles de tués, cinq prisonniers dont une infirmière ; plus tard je t'emmènerai la photo. »

4.3.4. Les prisonniers (pages 198-201)

L'appelé français, également cité précédemment, avance le nombre 5. Toutes s'accordent, cependant, sur un point : la présence d'une Moudjahida, parmi eux. [...]

Dans la lettre écrite à sa mère, le même appelé parle d'une photo qu'il a prise, lui aussi, et dans laquelle elle figure. Il déclare, cependant, qu'il n'a pas pu la retrouver :

« La photo c'est moi qui l'ai prise avec mon appareil. Je crois que je l'ai perdue lorsqu'on a fait une exposition de la FNACA à Kroas-Spern. J'avais plein de photos, dont celle-là où on voit l'infirmière, et depuis je ne la retrouve plus. »

Il en fournit, toutefois, certains détails :

« Pour les prisonniers je t'ai dit que c'était une 4x4. Mais c'était une jeep d'un chef quelconque je pense. Et l'infirmière était seule à l'arrière de la jeep, avec des hommes en armes de chaque côté, et devant : le chauffeur et à côté de lui un haut-placé. Je n'ai pas vu les autres prisonniers, j'étais concentré sur l'infirmière. »

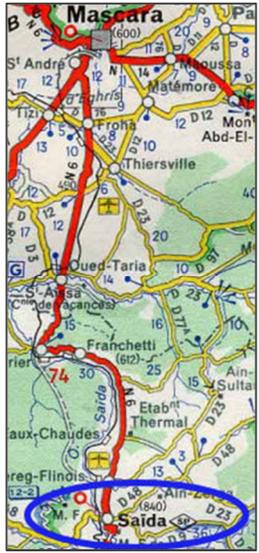
Il avait de quoi être concentré !

Lui-même et tous les militaires du camp, tous grades confondus,



Josig Huitric, appelé militaire à Saïda dans le 8^e RIM.





avaient, là, la preuve vivante que les femmes algériennes, représentées par la Moudjahida Malika qui était entre leurs mains, participaient, effectivement, à la lutte armée. [...]

Cette manière atroce, et dont on ne pourrait jamais croire que des hommes se prétendant civilisés puissent la pratiquer, est confirmée par un appelé français du 8ème RIM :

« Que faisait-on des cadavres des fellagas ? Les corps mitraillés restaient au sol. Et après on mettait le feu dans la forêt, au napalm. Mais je ne l'ai pas vu. C'était ceux qui crapahutaient qui s'en occupaient. »

Les citations ci-dessus sont marquées par ces notes de référence : « 1957-1959 - Lettres de Josig Huitric, sergent à Saïda en Algérie », dans « Historial du Grand Terrier. Correspondance de Jean Cognard, adressée à l'auteur, Belkacem Hadjaïl, le 28.09.2014, et portant interview de Josig Huitric, faite le 26.07.2014 »



Autres citations hors livre

Le bruit de la bataille

« Chaque fois qu'il y avait une opération, il y avait des hélicoptères. Ils venaient voir comment c'était, et après c'était les avions D6 qui mitraillaient. Au 8e RIM il y en a qui crapahutait, on appelait ça le camp Baraté ; nous on était pour le bouclage, on ne crapahutait pas. Eux ils les poussaient vers nous, comme ça on a fait des prisonniers.

Cette opération de Tircine m'a marqué car il y a eu beaucoup de tués et des armes prises, et le



bruit des canons qui tiraient, des hélicoptères, et les avions. Il n'y a pas eu beaucoup de monde à s'échapper.

On entendait les fellaghas gueuler en descendant la montagne. Et l'artillerie tirait dessus. C'était en hauteur, un piton. Les parachutistes n'étaient pas loin derrière eux. Ils dévalaient à 100 à l'heure. Il y avait plein de monde. Ca a été vite fait. Je ne crois pas qu'il y a eu des pertes côté français. »



Le raisin de Mascara

Josig Huitric : « Une fois j'avais deux prisonniers et un m'a demandé du raisin. Je suis parti aller chercher du raisin, du mascara. Ils allaient partir en corvée de bois⁹, et il savait que son heure était arrivée. »

Réponse de Belkacem Hadjaïl par mail : « Il faut lui dire, de ma part, que j'ai été très sensible à son geste, à l'égard du prisonnier, auquel il s'est donné la peine de répondre à son dernier désir »

⁹ « Corvée de bois » était l'expression utilisée par les soldats français entre eux pour désigner les exécutions sommaires des prisonniers algériens durant la guerre d'Algérie, le plus souvent des civils, qui devaient creuser leurs propres tombes (Wikipedia).

Une foire aux bestiaux le lundi du pardon de Kerdévot

Foar al loened e Kerzevot

Un dossier constitué de 24 pièces datées de 1881 qui donnent les arguments des partisans et opposants de la création d'une foire sur le site de Kerdévot, le lundi suivant le pardon, et la validation finale du préfet ¹⁰.

Ces documents sont conservés aux Archives Départementales du Finistère et la décision de création de la foire est attestée par les journaux locaux, notamment « *Le Finistère* » ¹¹.

¹⁰ Le Comte Léon-Paul Lagrange de Langre est né en 1830 et décédé en 1909. Il est préfet de l'Orne en 1876, de la Sarthe en 1877. Le 20 novembre 1880 il succède à Louis-Gilbert Leguay à la préfecture du Finistère, et il est nommé préfet des Alpes-Maritimes de 1882 à 1885. Son successeur à Quimper le 11 juillet 1882 est M. Gragnon. L-P. Lagrange est l'auteur d'un « *manuel de l'engagé volontaire* ».

¹¹ Le Finistère : journal politique républicain fondé en 1872 par Louis Hémon, bi-hebdomadaire, puis hebdomadaire avec quelques articles en breton. Louis Hémon est un homme politique français né le 21 février 1844 à Quimper (Finistère) et décédé le 4 mars 1914 à Paris. Fils d'un professeur du collège de Quimper, il devient avocat et se lance dans la politique. Battu aux élections de 1871, il est élu député républicain du Finistère, dans l'arrondissement de Quimper, en 1876. Il est constamment réélu, sauf en 1885, où le scrutin de liste lui est fatal, la liste républicaine n'ayant eu aucun élu dans le Finistère.



Un référendum pour la foire

La demande de création d'une foire annuelle de vente de bestiaux sur le placître de la chapelle de Kerdévot est orchestrée par le maire Jean Mahé ¹², agriculteur sur le même lieu-dit.

La délibération du conseil municipal énumère les nombreux avantages liés au choix du lieu : « *la chapelle de Kerdévot est distante de dix à quinze kilomètres*

En 1912, il est élu sénateur et meurt en fonctions en 1914.

¹² Jean Mahé, agriculteur à Kerdévot, a été maire d'Ergué-Gabéric du 23 janvier 1881 jusqu'au 24 août 1882, date à laquelle il décède.

1er bulletin paroissial du 1^{er} novembre 1926.





Jean Caveng
(1905-1993)
« La foire aux bestiaux, Bretagne »

de tous les grands centres où se tiennent des foires, qu'elle est située en pleine région d'élevage, qu'elle est contiguë à un placître d'une contenance cadastrale de un hectare soixante-dix ares, suffisamment ample pour contenir, outre une grande quantité de bestiaux de toutes sortes, un grand nombre d'étalages, de débits, etc. ».

Le choix de la date, à savoir le lundi qui suit le deuxième dimanche de septembre, n'est pas choisi au hasard non plus : c'est le lendemain du grand pardon, et les stands et échoppes des commerçants pourront rester sur place un jour de plus. Les bénéfices attendus sont d'une part fiscaux pour la commune, et d'autre part la foire apportera « des facilités qu'elle procurerait aux habitants de la commune pour la vente de leurs bestiaux ».

Devant cette initiative, le préfet de Quimper, le comte Léon-Paul Lagrange de Langre, doit rappeler les règles administratives, à savoir la nécessité de passer par

une enquête auprès des municipalités voisines « dans un rayon de deux myriamètres ¹³ (c'est-à-dire 10 km ou trois lieues) environ du lieu d'où vient la demande ». Vingt communes sont consultées, 11 sont favorables à la création de la foire, 2 sont opposées, 3 répondent qu'elles n'ont pas d'avis sur la question, et 4 ne répondent pas.

Les municipalités opposées à la foire sont Quimper et Ergué-Armel, cette dernière défendant l'idée que « les habitants d'Ergué-Gabéric, ainsi que ceux des communes voisines ont toutes les facilités pour vendre leurs bestiaux aux grandes foires de Quimper ». Les communes indifférentes, sans avis, sont Kerfeunteun, Penhars et Plomelin.

Les communes qui majoritairement manifestent leur support à la foire de Kerdévot sont en majorité rurales et leurs arguments sont :

✚ « Les transactions sur le bétail sont très actives au mois de septembre, ... et sur un emplacement commode et spacieux, ne peut manquer d'attirer de nombreux marchands » (Briec).

✚ « Une foire à Kerdévot peut faciliter les transactions dans la région » (Elliant)

✚ « L'époque choisie est favorable pour réaliser par la vente des bestiaux les fonds nécessaires au

¹³ Myriamètre, s.m. : ancienne unité de mesure adoptée sous la Révolution. D'une valeur de dix mille mètres (10 km), elle correspondait à trois lieues. Liée aux délais de communications de l'époque, elle a été utilisée dans le Code d'instruction criminelle pour fixer certains délais de procédure (Wikipedia).

MARS 2017

Article

« 1881 -
Création
d'une foire
annuelle aux
bestiaux sur
le lieu de
Kerdévot »

Espace
« Archives »

Billet du
18.03.2017

payement des loyers » (St-Evarzec), la plupart des baux de fermage se terminant à la St-Michel, c'est-à-dire le 29 septembre.

En août le préfet publie l'arrêté d'exécution : « Article 1er. En exécution de la délibération susvisée, est autorisée la création, dans la commune d'Ergué-Gabéric, d'une foire annuelle qui se tiendra à Kerdévot le lundi après le deuxième dimanche de Septembre ».

La première foire de 1881

Comme on peut le lire dans un compte-rendu paru dans le journal « *Le Finistère* », le préfet autorise également les 3 foires voisines demandées au bourg de Langolen, dont la 3e au 30 septembre, ce qui la place après la date fatidique de la St-Michel.

Le lundi 12 septembre 1881, Jean Mahé, maire d'Ergué-Gabéric, put donc parader à la toute première foire de Kerdévot.

À noter qu'un accident mortel de jeune cheval, en route vers la foire, endeuilla une famille elliantaise :

Elliant. — Un propriétaire d'Elliant, nommé Cotten, Christophe, âgé de 52 ans, montait, le lundi 12 courant, un jeune cheval qu'il conduisait à la foire de Kerdévot. Arrivé à Cosquer, près du lavoir situé au bord de la route, l'animal, qui était ombrageux, s'effraya, renversa son cavalier et piétina sur son corps. Le malheureux Cotten qui avait une jambe prise dans les rênes, ne put se dégager et reçut à la tête et à la poitrine de terribles blessures à la suite desquelles il a succombé lundi dernier.

Une grève pour du feu et 25 centimes d'augmentation

Diskrog Labour e Kerzevot

Où il est question d'une grève ouvrière d'une journée en 1913, de l'intervention de la gendarmerie sur place, de l'obtention d'une petite augmentation de salaire, d'organisation de feux pour réchauffer et sécher les mineurs, et du licenciement des deux meneurs quimpérois.

On en profite aussi pour faire un appel à identification des mineurs de Kerdévot posant sur cette magnifique photo prise en 1915.

Le préfet et les gendarmes

Joseph Chaleil ¹⁴, le préfet du Finistère est immédiatement saisi par courrier par la direction de la société minière de la Lucette lorsque démarre la grève des 42 ouvriers de la mine d'antimoine de Kerdévot : « *Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, d'envoyer à notre exploitation de Kerdévot quelques gendarmes pour mettre l'ordre* ».

La réquisition de 4 gendarmes et leur brigadier est organisée pour

¹⁴ Joseph Chaleil, né en 1865 à Montpellier, décédé en 1920 à Versailles. Député de la Corse de 1904 à 1906. Nommé préfet de la Corse en 1906, il devint préfet de l'Allier en 1909, du Finistère en 1910, de la Dordogne en 1913, de la Saône-et-Loire en 1914 et de la Seine-et-Oise en 1919.

FEVRIER
2017

Articles

« 1913 - Grève des ouvriers employés aux mines d'antimoine de Kerdévot »

« 1915 - Groupe des ouvriers de la mine d'antimoine de Kerdévot »

Espaces
« Archives »
« SonImage-Video »

Billet du
25.02.2017



le lendemain matin, l'intervention ayant pour but de « prêter le secours de quatre gendarmes et brigadier à Kerdévot commune d'Ergué-Gabéric à partir du 12 décembre à l'occasion d'un mouvement gréviste ».

Le rapport d'un « commissaire spécial » nous permet de comprendre les motivations de ceux qui ont débrayé toute la journée et la nuit du 11 décembre :

✚ La première revendication est le niveau de salaire journalier : « une augmentation de 0.25 centimes par jour a été accordée, qui a paru donner satisfaction, momentanément tout au moins », la nouvelle grille passant de « 3 f 25 ... 4.25 » à « 3 f 50 ... 4.50 ».

✚ Ensuite ils réclament des feux pour se réchauffer et se sécher : « qu'il leur soit fait du feu, aux heures des repas, et la nuit ... ils ont continuellement les pieds dans l'eau, et que celle-ci tombant de partout, leurs vêtements même sont vite mouillés ».

✚ Enfin un peu de considération : « ainsi ils auraient besoin de soins ou d'attention qu'ils n'ont pas eus jusque-là ».

La première revendication satisfaite immédiatement, le besoin de feu le sera aussi : « sur lequel je le répète, ils peuvent compter dans un avenir très prochain, et dont ils auraient déjà joui ou bénéficié si les fournisseurs, tant d'anthracite que de bois, y avaient mis un peu plus de hâte ».

La contrepartie de ce règlement est la non reprise du travail par les deux meneurs quimpérois principaux, à savoir Villerm et Jean Riou, tous deux domiciliés

à l'Eau Blanche. Quatre autres meneurs sont licenciés et « réglés » le 12 au matin, mais ils sont réintégrés le lendemain avec leur 36 autres collègues qui avaient déjà repris le travail.

Il faut dire que la présence des 5 gendarmes avait été maintenue sur place à Kerdévot jusqu'au lundi 15 décembre, et une tournée de militaires est programmée pour le 24, jour de la paie (tous les 10 jours), pour éviter d'autres velléités de grève.

L'évènement n'est relaté que très sommairement dans les journaux locaux, notamment dans l'Ouest-Eclair¹⁵ du 13 décembre :

A KERDEVOT. — Depuis quelques mois, la Société La Lucette exploite à Kerdévot, sur le territoire de la commune d'Ergué-Gabéric, des mines d'antimoine. Elle occupe à cet effet de 40 à 45 ouvriers payés à raison de 3 fr. 25 à 4 francs la journée, suivant leurs aptitudes. Certains d'entre eux viennent de revendiquer un tarif uniforme et le plus fort. Comme il règne dans ce milieu ouvrier une certaine effervescence, M. le préfet vient d'envoyer sur les lieux un brigadier et quatre gendarmes.

¹⁵ L'Ouest-Éclair est un ancien quotidien régional français, créé par deux Bretons chrétiens d'une sensibilité républicaine et sociale, l'abbé Félix Trochu, prêtre en Ille-et-Vilaine, et Emmanuel Desgrées du Lou, natif de Vannes, commissaire de la Marine, puis avocat. Les ventes décollent après la Première Guerre mondiale et, en 1930, le patron embauche son gendre, Paul Hutin, un Lorrain de 42 ans qui deviendra son gendre. Le journal rayonnait, à ses débuts, sur cinq régions, la Bretagne, la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou, comme Journal républicain du matin. En 1940, Paul Hutin, militant anti-nazi comme sa femme, souhaite que L'Ouest-Eclair ne paraisse pas sous le joug allemand et s'engage dans la Résistance. L'Ouest-Éclair sera interdit à la Libération pour acte de collaboration. Paul Hutin revient à Rennes, à peine libérée, le 4 août 1944 pour créer Ouest-France.





Ne sont-ils pas croquants ces 31 mineurs entourant deux femmes employées elles aussi à la mine d'antimoine de Kerdévet ?

Ils ont presque tous des sabots aux pieds, un chapeau sur la tête et tiennent à la main une lampe à carbure, et une masse, pioche ou marteau.

Cette photo a été conservée par Jos Nédélec qui l'a confiée à Jean Le Reste dans les années 1970-80 : « La photo des mineurs m'a été remise par Jos Nédélec de Saint Joachim (puis de Mesanlez), comme celle des battages autrefois, à St-Joachim, où j'étais assis près de mes grands-parents et de Jean Bédélec (frère aîné de Jos). »

Et il précise : « J'ai remis la photo des mineurs aux services municipaux de l'époque. On y voit Laurent Le Meur qui était mon grand-père maternel, un peu l'écart à droite, avec un petit chapeau et une lampe à la main gauche. Il a été effectivement mineur, avant de travailler de Kerrouz, puis de casser des cailloux pour l'équipement. »

Son émotion est réelle : « Je garde le souvenir d'un homme attachant qui, me prenant par la main, tenant un " crepig " ¹⁶ de l'autre, m'amenant chercher des noisette. Le matin, quand il partait travailler sur les routes je le vois avec ses marteaux et son coussin (pour se protéger les genoux). Il lui arrivait aussi de partir en train faire le ramassage des betteraves dans le département de l'Aisne. »

Laurent Le Meur décède en 1939 : « J'avais 5 ans. C'est Jos Nédélec, très attaché aussi à ce personnage, qui le conduisit à l'église dans le char à bancs de la ferme, pour les obsèques. »

Avis à tous : si vous reconnaissez l'un de vos ancêtres sur la photo de 1915, votre témoignage nous intéresse.

¹⁶ Un crepig est un bout de bois taillé en crochet qui permettait de rapprocher les branches de noisetier pour la cueillette des noisettes.



Lampes à carbure étoilé ou Mercier.





Papier terrier pour la réformation du domaine royal

Paper douarenn deus 1680

En 1660 Colbert lance la réformation du domaine royal en Bretagne, c'est-à-dire la vérification des aveux¹⁷ et déclarations de propriété des sujets du roi, depuis le paysan jusqu'aux seigneurs locaux : voici les pages concernant le territoire d'Ergué-Gabéric.



mation du domaine de Quimper, Chateaulin, Carhaix, Chasteauneuf du faou, du Huelgoat et Landeleau, Concq Fouesnant et Rosporden » ont été concoctées par les commissaires de la cour des comptes.

Les originaux sont conservés aux Archives Départementales de Nantes où siégeait la cour des comptes chargée de vérifier les déclarations et une copie complète est consultable aux Archives Nationales à Paris sous la côte P//1689 : « quatrième volume du papier terrier de Quimpercorantin ». Ce registre, consacré principalement à la paroisse d'Ergué-Gabéric, et accessoirement Esquibien, Ergué-Armel et Guengat, inclut la liste des documents avec le nom des lieux nobles ou non, ainsi que le nom des propriétaires fonciers : cf table des déclarations transcrite ci-après.

Les documents eux-mêmes, les folios 171 à 407, établis dans le cadre de la réformation du domaine royal, avec leur sceau de papier timbré¹⁹ libellé « Bretagne EXTRARE TERRIER, un sol », sont intéressants à plus d'un titre :

Un trésor documentaire

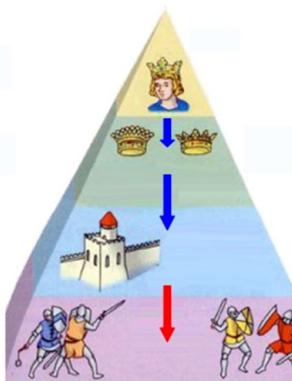
Les 43 sentences concernant la commune, constituées de 237 folios recto-verso (soit près de 500 clichés), faisant suite au « conseil d'estat du troiesme aoust mil six sent quatre vingt pour la confec-tion du papier terrier¹⁸ et réfor-

mites des fiefs et des censives, les redevances dues, les services à rendre et les usages locaux. En 1678, un règlement de Colbert décida la constitution d'un papier terrier par les chambres de comptes régionales, dans le cadre d'une Réformation du domaine du roi.

¹⁹ Papier timbré, g.s.m. : papier tamponné d'un sceau soumis à paiement qui était utilisé pour enregistrer des actes authentiques. Dans l'ouest de la France, notamment en Bretagne, la hausse des taxes dont celles portant sur le prix du papier timbré conduisit à une révolte antifiscale en 1675

¹⁷ Aveu, s.m. : déclaration écrite fournie par le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, à l'occasion d'un achat, d'une succession ou rachat.

¹⁸ Terrier, adj. : livre terrier, registre contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur, qui devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans et dont l'existence fut supprimée par une loi de mars 1790 (TLFi). Ces papiers fixaient les li-



La pyramide féodale

✚ Ils constituent le papier-terrier ou cadastre de la paroisse avec les possessions réputées dépendre du domaine du roi.

✚ Lorsque les biens n'ont pas été achetés du vivant du propriétaire mais hérités, les ascendants de celui-ci sont souvent fournis, parfois jusqu'à 3 générations, ceci étant très utile pour consolider un état civil très lacunaire pour cette période.

✚ L'inventaire effectué permet de tracer précisément le contour des juridictions seigneuriales et des liens de subordination entre seigneurs locaux ou plus distants.

✚ Pour chaque tenue agricole sont généralement fournis les montants des rentes, la surface cultivée et la qualité des terrains (terre froide, chaude, pré, étang, bois, ...).

Outre les domaines nobles connus comme Kerfors, Lezergué, Keranmilin (Kerveil), Penanrun ... on peut citer, aux folios 399-400, le cas particulier du presbytère ou « *La maison presbituale située au bourg paroissial d'Ergué gaberic* » qui fait bien partie du domaine du roi, avec y compris une tenue au village distant de Tréodet.

Certaines sentences de 1680 seront mises à jour en 1682 : c'est le cas, en folio 294, de deux encarts successifs pour le domaine de Lezergué. Le premier de mars dit que l'aveu détaillé doit être complété aux dires de son propriétaire Guy de Charmoy²⁰, sei-

²⁰ Écuyer Guy de Charmoy (1645-1689), sieur de Keraret, fils de Sylvestre et de Marguerite Autret. En 1677, en tant qu'héritier des Autret, il vend la terre de

gneur de Keraret et héritier de Guy Autret, de ses droits « *de haulte basse et moyenne justice et patibulaires* »²¹ *eschues dans une montagne dependante de son lieu de Lestonan* ». Par le second addendum de septembre on apprend qu'il « *a esté débouté du droit de hautes moiennes et basses justices et de celuy de coustumes* ».

Les 237 doubles pages du papier terrier de 1680 d'Ergué-Gabéric sont un trésor documentaire qu'il s'agira d'analyser au fur et à mesure de leurs transcriptions.

La table des déclarations

« *Domaine de Quimper. Table des déclarations et dénombants contenus au quatrième volume du papier terrier de Quimpercorantin. Paroisse d'Ergué gaberic* :

La Villeneuve en Plomeur à Messire Jan Hyacinthe de l'Honoré.

²¹ Fourches patibulaires, s.f.pl : colonnes de pierre dotées d'une traverse de bois où les condamnés à la mort sont pendus et exposés à la vue des passants. Elles ne servent donc qu'aux supplices capitaux, dont les exécutions ne se faisaient autrefois que hors les villes. Seul le seigneur Haut Justicier a le droit d'avoir des fourches patibulaires (ou gibets), puisqu'il a le droit de condamner un criminel à mort. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir. Les simples seigneurs Hauts Justiciers n'ont ordinairement le droit d'avoir que des fourches patibulaires à 2 piliers, s'ils ne sont fondés en titre ou possession immémoriale. Les fourches à 3 piliers n'appartiennent de droit qu'aux seigneurs châtelains; celles à 4 piliers n'appartiennent qu'aux barons ou vicomtes; celles à 6 piliers n'appartiennent qu'aux Comtes. Source : "*La justice seigneuriale et les droits seigneuriaux*" de Claude-Joseph de Ferrière.

FEVRIER
2017

Article

« 1680 - Papier terrier et réformation du domaine royal à la chambre des comptes de Nantes »

Espace
« Archives »

Billet du
20.02.2017

« La pluye nous a débuez et la-vez, Et le soleil desséchez et noirciz: Pies, corbeaulx nous ont les yeulx cavez Et arraché la barbe et les sourciz. Jamais nul temps nous ne sommes assis. »

Villon, la ballade des pendus



ERGUÉ-GABÉRIC an Erge-Vras

- *Parc an fancquic - Françoise Furic veuve, Guillaume de Querguelen : fol 171*
- *Village de Querriou - Allain Calliou : fol 173*
- *Etancz au village de Niverot - Pierre Bernard : fol 175*
- *Maison noble de Quergamon - Marie Billouet veuve François Quersulgar : fol 179*
- *Village de Treaudet - Rolland Le Rousseau sieur de Forestic : fol 185*
- *Lieu dit de Querlaniou - Françoise Amproux : fol 193*
- *Parc quadilerz - Françoise de Guengat douairière de Quergabun : fol 197*
- *Rente au village de Guilly - Allain Rocan : fol 207*
- *Maison de Penanrun - Pierre François Glemarec sieur de Treanna : fol 209*
- *Maison de Lalaison / Tréolan - Louis Credou : fol 219*
- *Village de Crechargué - Louis Morel, Jacques le Boudier et autres : fol 221*
- *Lieu du Carpon huelaff - Marie Le Croff : fol 225*
- *Lieu noble de Queranrou - Jean Abhanon sieur de Treana : fol 227*
- *Village de Carpon - Michel Le Guyader : fol 229*
- *Village de Quelenec bras - Guillaumer Laudén et Guillaume Tanguy : fol 231*
- *Lieu en village de Crechergué - Barnabé Le Toucher : fol 239*
- *Parcarform - Guillaume Merien : fol 241*
- *Village de Creachargué - Jan Pettillon : fol 243*
- *Tenue au village de Silvintin - Vincent Rolland Le Gubaer sieur de Querocham : fol 247*
- *Parquervuan - Michel Lozeach : fol 251*
- *Maison ermitaire noble du dit Keristin - Mme de Rohan princesse de Guéméné : fol 255*
- *Parc Coroller ou Chevardiry - Alain Jaouhen : fol 265*
- *Village de Cozelson - Hervé Le Guiader : fol 267*
- *Tenue au village de Querdatin - Noël Le Caugam : fol 269*
- *Village de Quividan - Louis Laurens : fol 275*
- *Village de Salvintin - Hervé Le Jolly : fol 219*
- *Village de Kermoisan - Hervé Le Roux : fol 283*
- *Maison noble de Lezergué et de Gougallic - Guy de Charmoy sieur de Keraret : fol 285*
- *Lieu et village de Lesdonan - Michel Lozech et Marie Lozech : fol 295*
- *Village de Lestonnan - Michel Lozeach : fol 297*
- *Village de Crachergué - Guillaume Le Caugam : fol 301*
- *Parcquevallic - Guillaume Berre faisant pour Guillaume Le Berre son père : fol 305*
- *Village de Penaran - Pierre Le-grandvin : fol 307*
- *Maison noble de Querfors - Jean de La Marche seigneur de Kerfors : fol 315*
- *Maison et seigneurie de Quergouvez - Guillaume Riou seigneur du Plessis Riou : fol 331*
- *Manoir de Queranmelin - Jean Furic sieur de Treffernan : fol 339*
- *Village de Querlannic - Guillaume Laudez : fol 357*
- *Village de Queranzou - Guillaume Lhuitric et Ambroise Le Quéré : fol 361*
- *Tenue et lieu de Mesuez - Anne de Coedic épouse de Guillaume du Frainay seigneur de Beregan : fol 365*
- *Lieu et manoir noble de Griffonnez - Françoise de Grassy dame de Lenvuez : fol 395*
- *Maison presbitalle - Guy Le Goff comme procureur de la paroisse d'Ergué-Gabéric : fol 399*
- *Village de Stanqueau - Jean Huitricq, Germain Le Masson et autres : fol 401*
- *Village de Creachergué - Allain Le Bronnec : fol 405 »*

Le premier.
 Scauoir est.
 En la parroisse de Berque gabellic.
 Le mannoir de Berque & ses dependances cont.
 tant sous Maisons Chappelle que sous la Metairie
 Noble en de hors, basse cour dudit Mannoir, Coulombier
 Viniere, Jardin, vignes, Courtils, et sous tous de haulte,
 fustage, rabiens adjacentes, lesd' Maisons & entrejoign.
 Contenus ensemble. En fond le nom boe de sept douze
 trois quarts & seizime d'un Journal.



Declare led' Sieur de Garret par adjonction a sa declaration & dessus
 que a cause de sad. tare de lezevquay. Il a droit & est en possession
 du droit de haulte, basse et moyenne Justice le departibulaire & coluic dans
 vne montagne dependante de son lieu de lestonay en la parre Berque
 gabellic aux faculte de ses. xxxviii. la Jurisdiction & Justice sus les
 hommes & vassaux de lad. tare tant a soy qu'a domaine Amoy qui
 Justiffra par les actes qui l'indira en respondant aux contredisa & soums
 Contre la declaracion & dessus par le Contredisam, fait Comme dessus
 Ce sou dix huitieme de may au an mdy lan mil six cens
 quatre vingt deux au quinquiesme de may le Sign dud lieu de
 Garret & les notaires notaires souz signés de la Coue dudit
 quinquiesme, Intoligne vingt liures ligan cheffvent approuve, ratur
 ou rent quatre liures & vingt solas. Cens rent approuve
 Gu de Chaumont
 H. de Brogne
 G. Lepredour
 J. de Royat



Itinéraire et cartes de Bretagne de JB Ogée, 1769-71

Roudoù kozh e Vreizh

Les cartes d'un géographe voyageur avant la Révolution, incluant la petite paroisse d'Ergué-Gabéric, et qui servira aux députés bretons en 1790 pour délimiter et colorier les cinq nouveaux départements, Loire-Inférieure y compris.

Cartes pré-révolutionnaires

On connaît Jean-Baptiste Ogée (1728-1789)²² pour son dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, édité en 1780 et décrivant ses découvertes de voyage sur les chemins et les villages bretons. Sans oublier la paroisse d'Ergué-Gabéric à une lieue et demi de Quimper : « Son territoire est fertile en grains, et plein de vallons où sont de très belles prairies ; mais on y voit beaucoup de landes et terres incultes ».

À cette occasion il a aussi publié ses itinéraires précis de voyage et

deux cartes « géométriques »²³ dont l'une servira de base de travail pour définir les 5 départements de la région Bretagne.

L'atlas itinéraire de Bretagne, constitué des « Cartes particulières de tous les grands Chemins de cette Province avec tous les Objets remarquables qui se rencontrent à une Demie Lieue Adroite et Agauche » est publié en 1769. Le tronçon Rosporden-Quimper est le trajet emprunté par le voyageur passant notamment à la chapelle de Ste-Anne-du-Guélen en Ergué-Armel, sur une route très proche d'Ergué-Gabéric.

La carte préparée par le cartographe Dezauche en 1771 pour Ogée, « dédiée et présentée à nosseigneurs les Etats », est plus précise, et on y voit bien le nom de la paroisse Ergué « Gaberie » avec un e final à la place du c, la voie principale de communications en pontillé, les tracés des deux cours d'eau frontières (Odet et Jet) et affluents, la localisation du chef-lieu paroissial et de St-André, et par deux fois « Kerdevet » correspondant sans doute aux deux chapelles de St-Joachim (près de Lezergué) et de Kerdévet.

Sur la carte dédiée au duc de Duras par Jean-Baptiste Ogée en la même année, les détails gabérics sont à peu près les mêmes. Par contre cette carte est célèbre pour sa reprise en 1788-89 par

²² Jean-Baptiste Ogée (1728-1889) : fils d'un capitaine d'infanterie, fait une carrière militaire dans la Gendarmerie Royale et participe aux campagnes de Flandre. En 1748, il entre dans l'administration des Ponts et Chaussées en Bretagne, à Nantes, en qualité d'ingénieur géographe. Il publie notamment un Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne en 4 volumes en 1778-1780.

²³ Une carte géographique est une représentation d'un espace géographique. Elle met en valeur l'étendue de cet espace, sa localisation relative par rapport aux espaces voisins, ainsi que la localisation des éléments qu'il contient. Une carte géographique est une représentation. Elle s'inscrit dans une démarche de communication (Wikipedia).



les députés bretons comme support du découpage de la Bretagne en départements : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure. Les révolutionnaires ont proposé un coloriage des 5 départements et des 45 districts qui seront mis en place le 26 février 1790.

Notices et reproductions

A/ Atlas itinéraire de 1769

Titre exact : Atlas itinéraire de Bretagne contenant les cartes particulières de tous les grands chemins de cette province avec tous les objets remarquables qui se rencontrent à une Demie Lieue Adroite et Agauche. Dédié à nosseigneurs les Etats de Bretagne. Par leur très humble et très obéissant serviteur Ogée, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Éditeur : chez l'auteur (Nantes),
Date d'édition : 1769

Format : 21 p. : ill. ; 56 x 26 cm

Source : Bibliothèque nationale de France, Ge-DD-5625



B/ Carte Dezauche de 1771

Titre exact : Carte géométrique de la province de Bretagne, dédiée et présentée à nosseigneurs les Etats ; par leur très humble et très Obéissant Serviteur Ogée ; ingénieur des Ponts et chaussées et Ingénieur Géographe de la Province.

Incipit : "Cette carte a été levée par ordre des Etats avec approbation du conseil du Roy. Gravé par Nion en 1771 ; écrit par C. D. Beauvais ; et par J. Dezauche".

Auteurs : Ogée, Jean (1728-1789), texte ; Auteur : Nyon, Jean-Luc (1675?-1754), graveur ; Beauvais, Charles-Nicolas-Dauphin de (1730-1785), graveur ; Dezauche, Jean-Claude (1745?-1824), cartographe

Imprimeur : J.-B. Dutertre (Nantes). Date d'édition : 1771

Format : 4 feuilles : en noir ; 78 x 57 cm pliées in-8°

Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE C-4941 (1-4)



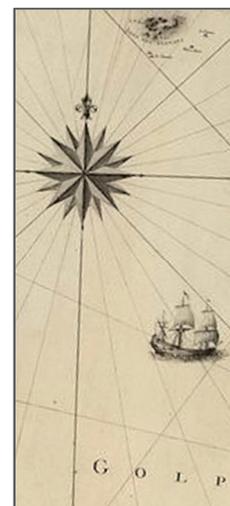
FEVRIER
2017

Article

« Itinéraire et cartes de Bretagne de Jean-Baptiste Ogée, 1769-1771 »

Espace
« Planscartes »

Billet du
11.02.2017



C/ Carte Duras de 1771



Titre exact : carte géométrique de la Province de Bretagne dédié à Monseigneur le Duc de Duras, Pair de France ... Par son très humble et très obéissant ser-

viteur Ogée, ingénieur des Ponts et Chaussées et ingénieur géographe de la province,

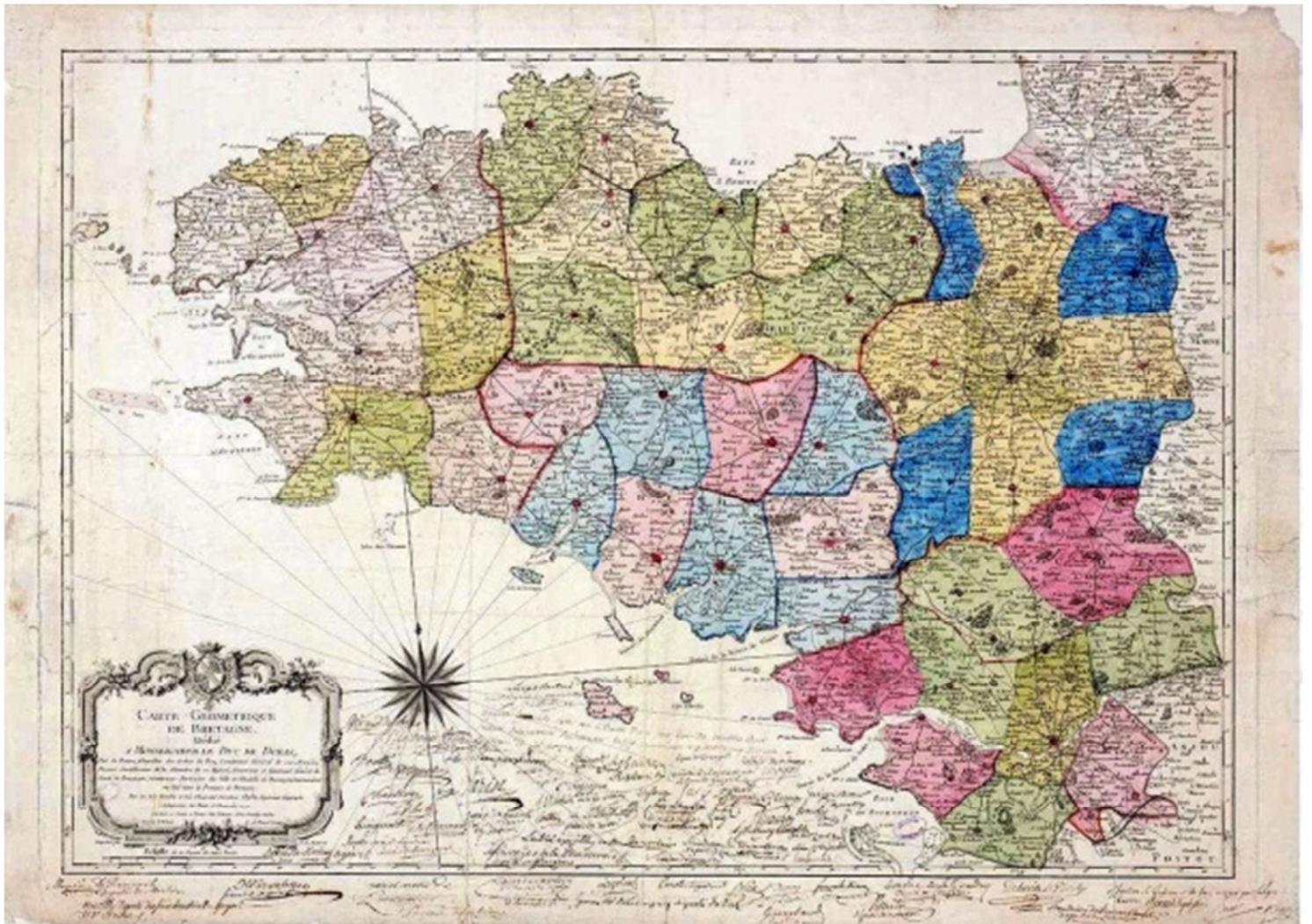
Imprimeur : J.-B. Dutertre (Nantes). Date d'édition : 1771

Hauteur : 57,05 ; Largeur: 79,05

Incipit : "Cette carte se trouve à Nantes Chez L'Auteur. Avec Privilège du Roi. Gravé par G.E. Nyon. C. A. Picard Script".

Précision : C'est sur un exemplaire de cette carte que les Députés bretons, le 26 février 1790, colorièrent, délimitèrent et approuvèrent la création des cinq nouveaux départements.

Référence de la version de 1790 : NN/182/54 ; Archives Nationales de Paris, CARAN, Wikipedia



Mouvances gabériscoises du Présidial de Quimper au 18e

Lez-varn e Gemper

Quatre pages d'un gros registre des Archives Départementales, site de Brest, incluant la liste des manoirs et villages gabériscois régis par le siège présidial ²⁴ de Quimper et constituant les mouvances ²⁵ du domaine du Roi.

Inventaire du domaine

Cet inventaire des manoirs, moulins et villages, non daté précisément si ce n'est du 18e siècle, constitue la dernière photographie de l'ancien régime avant la

²⁴ Présidial, s.m. : tribunal de justice de l'Ancien Régime créé au XVIe siècle ; c'est en 1552 que le roi Henri II de France, désireux de renforcer son système judiciaire et de vendre de nouveaux offices, institue les présidiaux ; le présidial de Quimper-Coréentin a été créé à cette date dans le ressort du parlement de Bretagne (Wikipedia). Siège présidial, tribunal qui juge en dernier ressort, sans appel (Dictionnaire du Moyen Français). Sous l'Ancien Régime, tribunal et juridiction qui avaient été établis en 1551 dans certains baillages importants pour juger en dernier ressort les affaires peu graves (Trésor Langue Française).

²⁵ Mouvance, s.f. : en droit féodal, état de dépendance dans lequel est tenu un fief par rapport à un autre. Fief dépendant d'un fief plus important (TLFi). Relation foncière entre deux fiefs : le fief mouvant est celui du vassal, par rapport au fief dominant, celui du seigneur (Lexique historique du Moyen Âge de René Fédou).

Révolution de 1789 ²⁶. Le premier registre (cote ADF B502) est probablement daté du début du siècle, et le second (cote ADF B503) est un complément mis à jour après 1730, par la référence à un aveu adressé au Roy.

Les deux documents constituent une préfiguration du grand recensement de la population gabériscoise qui sera organisé plus tard en 1790.

Ce registre est produit par le présidial de Quimper, une juridiction royale composée de juges, procureur, sénéchal, avocats et conseillers, tous en charge de délivrer la justice criminelle et civile, en particulier les arbitrages sur les successions et droits seigneuriaux.

Attachés au domaine royal, le présidial et la sénéchaussée ne devaient pas traiter pas des affaires civiles et ecclésiastiques relevant des Régaires ²⁷, l'autre juridiction quimpéroise responsable du domaine temporel du seigneur Évêque de Quimper.

²⁶ Pour l'inventaire postérieur organisé par les autorités révolutionnaires, on peut consulter le document du recensement complet de la population gabériscoise en 1790.

²⁷ Régaires, s.m.pl. : administration en charge du domaine temporel d'un évêque, propriétaire et seigneur, au même titre que l'aurait été n'importe quel noble propriétaire d'un fief avec justice. Le plus souvent, ils provenaient de donations anciennes faites au cours des âges par des féodaux, qui souhaitant sans doute s'attirer des grâces divines ou se faire pardonner leurs péchés, avaient doté l'église de quelques fiefs avec les revenus en dépendant. Source : amisduturnegouet sur free.fr

FEVRIER
2017

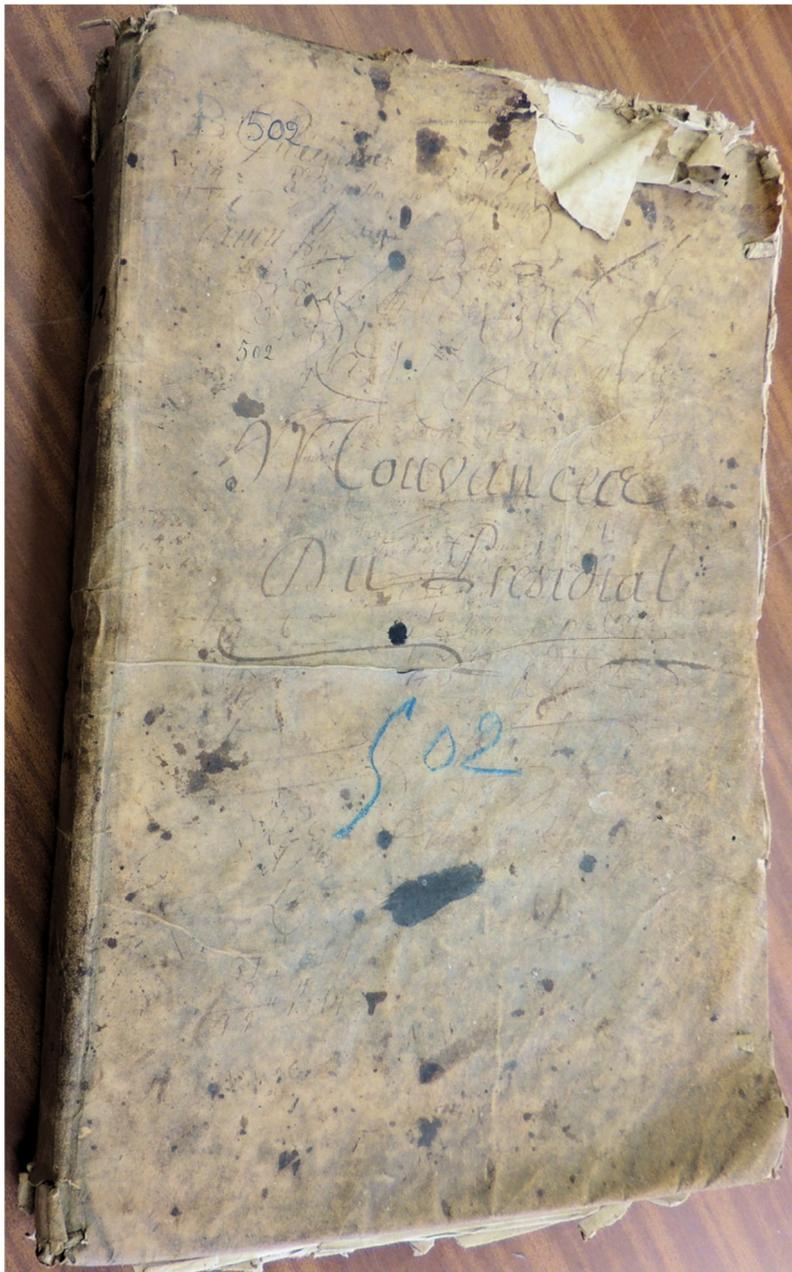
Article

« 1700-1780 -
Les mouvances du
présidial de
Quimper dans
la paroisse
d'Ergué-
Gabéric »

Espace « Ar-
chives »

Billet du
04.02.2017





Le gros registre B502 du présidial de Quimper.

Pour ce qui concerne Ergué-Gabéric, le géographe Jean-Baptiste Ogée écrivait en 1780 : « Toute la paroisse relève du roi, à l'exception des trois villages de Kermorvan, de Kernechiron ²⁸ et Kerougan ²⁹, qui se trouvent sous le fief de l'évêque de Quimper. ». Il faut lire Kermorvan, Coat-Piriou et Keranquéo, auxquels il faut ajouter d'autres villages gabéri-

²⁸ Kernechiron : très probablement « Kerneriou », c'est-à-dire Coat-Piriou.

²⁹ Kerougan ou Kerouquéau : formes anciennes du lieu-dit aujourd'hui orthographié Keranguéo.

cois formant aussi propriété épiscopale, à savoir Quillyhouarn, Creac'h-Ergué, Kerho et Cutuillic / Saint-André. Sans oublier toute la partie sud-ouest de la commune actuelle, autour du Cleuyou, Kerampensal, La Salle-verte, Kerelan qui étaient rattachés à Lanniron ou Ergué-Armel pendant l'ancien régime.

Certains des villages sous juridiction des Regaires sont également listés comme mouvances du Présidial, notamment Coat-Piriou, Creac'h-Ergué, Kerho, Cutuillic. Ceci peut s'expliquer de différentes manières : soit la totalité des propriétés du village n'était pas détenue par l'Evêque, soit le propriétaire foncier a changé en provoquant un passage dans le domaine royal.

Les manoirs identifiés au 18^e siècle par le Présidial, c'est-à-dire les propriétés les plus importantes détenues avec allégeance d'un noble au roi, sont respectivement dans l'ordre d'inscription au registre : Kergannou, Kervern, Penervan, Keranroux, Kerjestin, Lezergué, Kernaou, Gongalic, Quillihuec, Bosuzic (disparu aujourd'hui), Kerfors, Kerouzoul (Kerouzel), Parcallan, Kergonnan, Kerberon, Keranmelin (Kerveil) et Griffonnès. Les moulins associés sont Mezanlez, Moullin neuff (appelé aujourd'hui « Meil Jet » par opposition au « Veil goz » voisin en Elliant), Kerjestin (ou Meil-Faou), Kernaou, Lezergué ou Pontarmarhat, Kerfres, Kerfort, Griffonez. Il manque le manoir et moulin de Pennarun, mais sans doute sont-ils compris dans la dénomination « le bourg en entier ».

Quant aux autres déclarations qui ne sont ni des moulins, ni

des manoirs, ce sont les villages repérés par la lettre v, généralement simple mouvance dépendant d'un lieu noble principal. On décompte 105 lieux au total sur le premier document, la 2e page constituant une réécriture de la 1ere page, et le deuxième document en ajoutant seulement cinq. Cette liste de 110 lieux nobles et villages avec leurs orthographes bretonnes anciennes apporte des variantes supplémentaires toponymiques. On notera au passage le bien-nommé « Keranroué », le "hameau du roi".

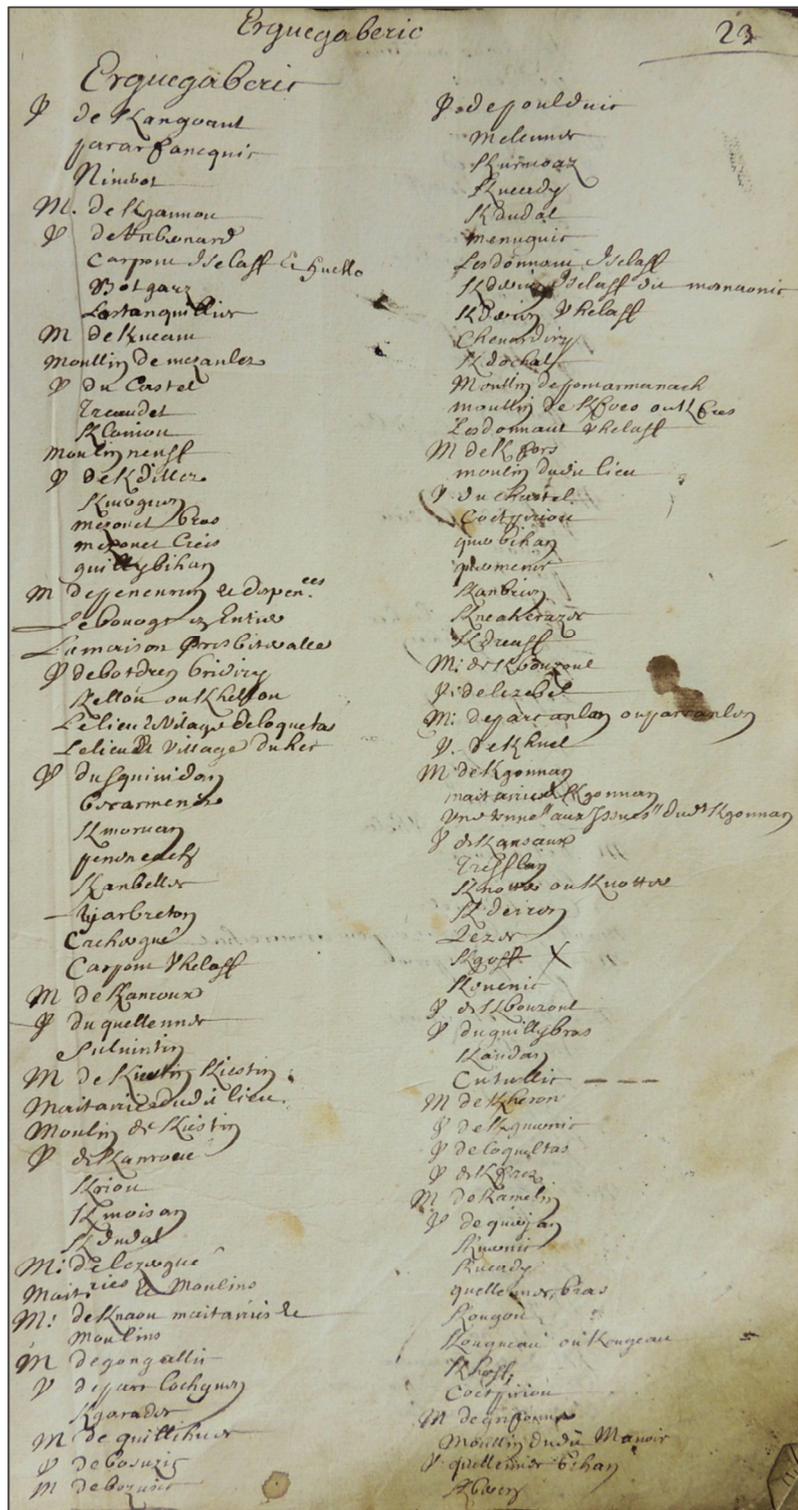
L'autre intérêt du deuxième document est de donner les regroupements des villages par domaine et de préciser leurs derniers propriétaires nobles avant l'hécatombe révolutionnaire. Le plus grand domaine avec ses 22 villages autour du manoir de Kerfors est celui de la famille de La Marche. Le second avec 10 mouvances est celui de Guy-Marie de Lopriac ³⁰, comte de Donges, qui avait hérité de la seigneurie de Botbodern en Elliant.

Quant à la « maison presbitalle » ou « presbitaire » avec comme avouant « le Général » ³¹, elle est pour nous un mystère. En effet on peut se demander pourquoi la cure serait incluse dans le domaine du Roi géré par le Présidial, et non sous la juridiction des Régaires. Certes ce presbytère est encore aujourd'hui la plus authentique bâtisse mano-

riale du bourg et sera l'objet de convoitises après la révolution, mais le fait qu'elle soit blasonnée du blason d'un recteur chanoine sur sa porte sud nous induit à penser qu'elle était hors de contrôle du présidial royal.



Facsimile de la 1^{ère} page



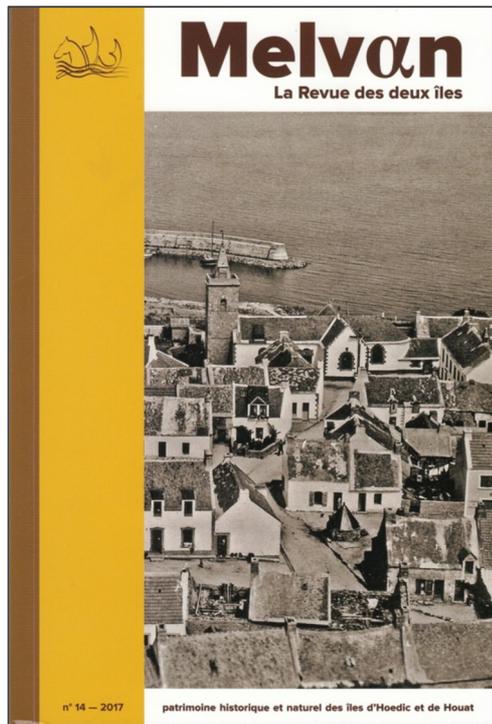
³⁰ À noter que le blason des Lopriac est présent sur la chapelle de Kerdévot, sur le clocher d'une part et la sacristie d'autre part.

³¹ Général, s.m. : sous l'Ancien Régime l'assemblée paroissiale était parfois appelée le « général de la paroisse » ou « corps politique ». Source : Wikipedia.

L'engagement de la dynastie Bolloré sur l'île d'Houat

Engajadur evit an enez

L'article de 43 pages paru dans le n° 14 de la revue Melvan³² est une enquête documentaire menée par Alain Vielvoye sur les quatre époques ayant marqué le plan d'occupation des sols de l'île d'Houat et impliqué plusieurs générations de Bolloré.



³² L'association Melvan (ancien nom de l'île aux Chevaux entre Houat et Hoedic) a pour vocation l'étude, la protection et la promotion du patrimoine historique, naturel, archéologique, social et maritime des îles d'Hoedic et de Houat. La Revue des deux îles publie, chaque année, des articles de fond sur tout sujet concernant Houat et Hoedic, illustrés d'une importante iconographie.

L'option d'achat de 1927

L'arrivée de René Bolloré (1885-1935) accostant à Houat sur son bateau baptisé « *Dahu II* » est illustrée par un extrait du feuillet romancé « L'Île »³³ de Roger Le Grand : « *Un matin, lorsque le recteur ouvrit les volets de sa chambre, il aperçut par-dessus les toits du village, sous les dunes de Trach-er-Gouret, la silhouette élégante d'un yacht à vapeur, blanche sur les eaux vertes et calmes de la baie.* » - *Tiens, dit-il à haute voix, voilà Réthoré !* », Réthoré, alias de fiction de Bolloré.



Témoignage du recteur Le Bec en 1929 : « *Je dois rendre hommage reconnaissant à quelqu'un qui s'est montré d'une générosité magnifique pour sauvegarder les intérêts religieux de Houat et en même temps défendre ce pays contre l'invasion étrangère : Monsieur René Bolloré, riche industriel à Odet près de Quimper* ».

En mai 1927, ayant constaté le risque de voir les terres de l'île vendues à des acquéreurs exté-

³³ Le feuilleton quotidien « L'Île » de Roger Le Grand est paru sous la forme de 34 épisodes dans le journal « L'Oeuvre » du 14 octobre au 23 novembre 1937. L'auteur fut avocat à Vannes, journaliste et historien amateur, membre de la société polymathique du Morbihan, avant de finir sa carrière comme magistrat. Il s'est intéressé longuement comme mémorialiste au passé des îles d'Houat et Hoedic.

En terme d'îles Bolloré, on connaît plus celle du Loch dans l'archipel des Glénan, acquise en 1920 avec son lac aux canards et ses 54 hectares. René Bolloré était un amoureux de la mer, et c'est avec son yacht de 32 m « Le Dahu II » qu'il accostait aux Glénans, mais aussi à Houat dès l'été 1926.

rieurs, René Bolloré signe une promesse d'achat (qui ne peut être effectif que 20 ans plus tard, ou anticipé uniquement par la municipalité) à 2000 francs l'hectare de 55 hectares (partie ouest de l'île, dunes de Treac'h-er-Gouret, pointes d'En Tal et de Toul-er-Brer), contre la contrepartie d'amener de l'eau potable au bourg et de moderniser le vieux port et son quai.

L'acte d'échange de 1932

L'adduction d'eau, c'est-à-dire le bâti du château d'eau, l'éolienne pour l'énergie requise pour l'amenée d'eau au bourg, le puisage de l'eau à 25 mètres de profondeur, sont bien réalisés aux frais de Bolloré, mais l'eau puisée est saumâtre.

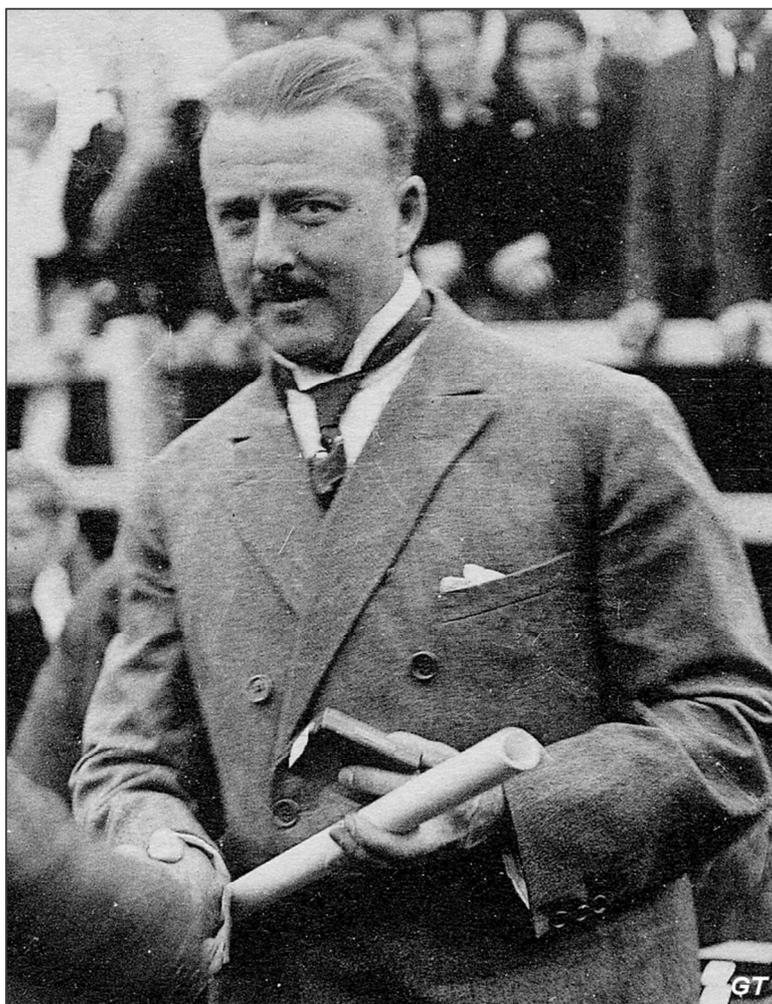
Quant aux travaux au port ils seront financés par les 106.862 francs apportés par l'entrepreneur dans le contrat d'échange de 1932 avec la commune.

Dans cet acte, Bolloré prend possession des 55 hectares, contre les parcelles acquises entre-temps et les travaux d'eau engagés : « *Les échangeistes prendront les immeubles dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir réclamer aucune indemnité pour qui que ce soit* ».

Le projet immobilier de 1971

En 1971, le rapport de conseil municipal précise que « *Le quai Cappio a bien été réalisé grâce au produit de la vente. Les terres Bolloré sont restées sans construction depuis 40 ans* ».

En juillet 1971 Michel Bolloré, fils de René, et l'architecte Le Maresquier proposent au maire d'Houat un projet de construc-



René Bolloré en 1922.

tion de 44 petites maisons près du vieux port de Toul-er-Brer. Mais ce projet est critiqué, sur la base notamment des engagements de Bolloré père, décédé en 1935, à « *préserver Houat de l'invasion étrangère* ».

Le projet inclut une proposition de céder gratuitement à la commune deux hectares des dunes pour y faire un camping municipal. Mais, in fine, ces terres sont « *situées dans des sites dignes d'être protégés en priorité* » et le projet jugé « *préjudiciable à la protection de la flore* ».

Après certaines polémiques (cf article dans le Nouvel Obs) et étude locale du projet, le conseil municipal demande un certain nombre d'amendements, et finalement il sera abandonné.



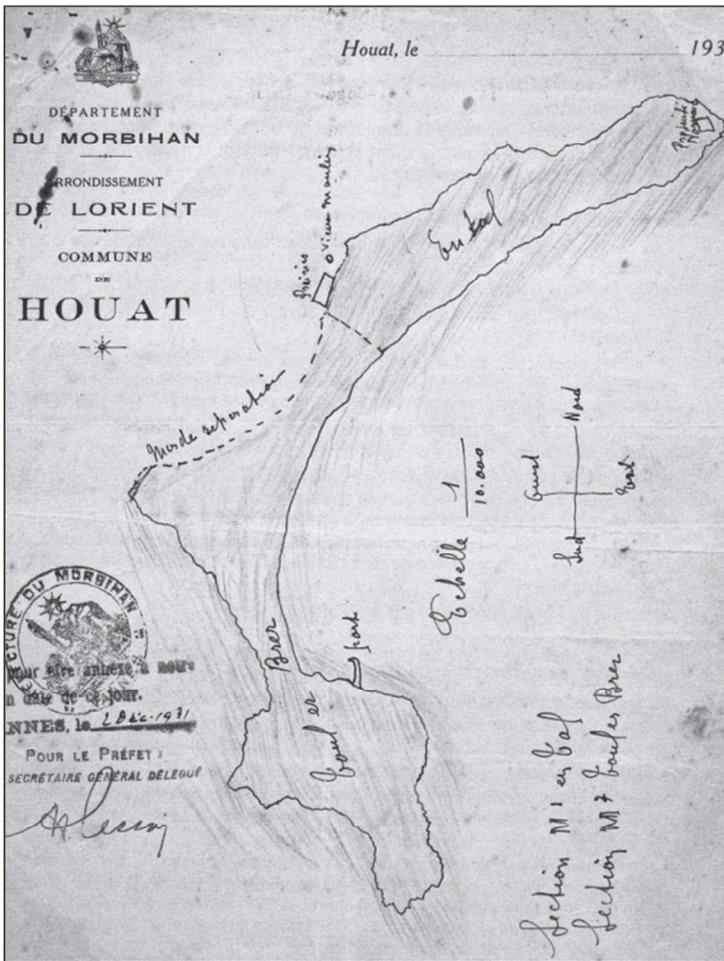
Le conservatoire du littoral

Au décès en 1977 de Marie-Amélie Thubé, veuve de René Bolloré, la succession de la propriété des terres de la pointe du Goret aux quatre enfants va permettre la cession progressive de 40 hectares au conservatoire du littoral.

**Carte de Treac'h-er-Goret
en 1931 (dossier Melvan-Vielvoye)**



Et ci-dessous la plage de Treach-er-Gorret, avec son camping sauvage, dans les années 1970



JR Bolloré défend l'Ordre, la Paix et la Religion en 1877

Politikour kélstourmer

Les idées politiques du premier des Bolloré, héritier en 1861 du moulin à papier de Nicolas Le Marié à Odet en Ergué-Gabéric.



La Cornouaille politique

Cette évocation commence par la lecture de l'ouvrage de l'historien Maurice Lucas qui décrit les transformations d'un Finistère-Sud conservateur en un « espace politique ouvert », qui se reconnaît dès juillet 1871 dans la République modérée, « sensible aux courants du radicalisme et du socialisme ». On est loin du cliché d'une Basse-Bretagne attardée et réactionnaire.

L'étude, assise sur de nombreux documents d'archives, porte essentiellement sur le territoire de la Basse-Cornouaille qu'on peut appeler également Cornouaille maritime, bordée par la presqu'île de Crozon, Cap Sizun, Cap Caval, et les larges baies de Douarnenez, Audierne et Concarneau.

Des années 1870 à 1914, les républicains vont y gagner une crédibilité politique, donnant raison au sociologue précurseur André Siegfried : « *Lorsqu'il échappe à l'influence politique du prêtre et à la pression immédiate du noble, c'est-à-dire lorsqu'il est abandonné à lui-même, le peuple breton est naturellement égalitaire, républicain et démocrate* ».

Page 122, Maurice Lucas fait l'analyse d'une contre-attaque en 1877 du clan conservateur via la candidature de Jean-René Bolloré, papetier gabéricois et originaire de Douarnenez : « *Aux références traditionnelles à l'ordre, à la tradition et à la religion s'ajoute celle, plus nouvelle, de la compétence économique garante de prospérité et de paix. La candidature du papetier d'Ergué-Gabéric répond sans doute à la volonté de renouveler une représentation et une thématique susceptibles de démarquer la posture conservatrice d'une image passéiste, sinon réactionnaire* ».

Et de citer le texte d'un tract : « *M. Bolloré a d'ailleurs vos croyances et vos sentiments. Il aime ce que vous aimez : l'Ordre, la Paix, la Religion ... Sa situation de directeur d'une grande usine le porterait, indépendamment même de son patriotisme, à appuyer la politique pacifique du Maréchal de Mac Mahon, à l'extérieur, et à le seconder dans son énergique*

MARS 2017

Articles

« LUCAS Maurice - La Cornouaille politique 1870-1914 »

« 1877 - Affiche de JR Bolloré et résultats des législatives »

« 1877 - Tract "votit evit An Aotrou Bolloré ha na votit ket evit Loiz Hemon" »

Espaces « Biblio », « Archives », « Breton » et « Odet »

Billet du 05.03.2017



Jean-René Bolloré (1818-1881)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

MESSEURS LES ÉLECTEURS ET CHERS CONCITOYENS,

A la veille d'une élection peut-être décisive pour les destinées de la France, nous venons vous demander de porter vos suffrages, le 14 Octobre prochain, sur Monsieur BOLLORÉ, membre du Conseil général du Finistère.

Nous n'avons pas à vous en parler longuement. Vous le connaissez. Vous savez que tour-à-tour Chirurgien de la Marine, Docteur-Médecin exerçant son art dans notre arrondissement, grand Industriel, il a su, dans ces positions diverses et également honorables, mériter l'estime et les sympathies générales.

Si vous le connaissez, il vous connaît aussi. En contact incessant, depuis de nombreuses années, avec nos populations ouvrières et rurales, il sait mieux que personne quelles sont les conditions de prospérité de notre chère Bretagne. Aussi il apportera, dans nos Assemblées politiques, ce dévouement éclairé à nos intérêts, dont il se montre animé au sein du Conseil général.

Monsieur BOLLORÉ a d'ailleurs vos croyances et vos sentiments. Il aime ce que vous aimez : l'Ordre, la Paix, la Religion. Il redoute ce que vous redoutez : les conflits entre les pouvoirs publics, les théories subversives et la Révolution. Sa situation de directeur d'une grande usine le porterait, indépendamment même de son patriotisme, à appuyer la politique pacifique du Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, à l'extérieur, et à le seconder dans son énergique volonté de maintenir à l'intérieur la paix sociale.

Avec Monsieur BOLLORÉ pour Député, vous n'aurez à redouter chez votre représentant, mûri par l'âge et par l'expérience, ni cette exaltation du sectaire politique toujours si dangereuse, ni ces violences de plume et de langage qui provoquent l'action de la justice, contristent les honnêtes gens et troublent la Société.

ÉLECTEURS,

Vous avez à choisir entre **le candidat du héros de Magenta et de Sébastopol et l'allié de Gambetta**. Vous n'hésitez pas : vous voterez pour Monsieur BOLLORÉ.

Les Membres du Comité conservateur du canton de Quimper :

DE CHAMAILLARD, père, *Président*.
DE CHABRE, DE COATGOUREDEN, MOREAU, *Secrétaires*.
DU BODON, Officier de marine en retraite,
CABON, commerçant,
CALLOËCH, propriétaire à Kerfeunteun,
CORNIC, Jean-Marie, propriétaire à Kerfeunteun,
CORNIC, Jacques, propriétaire à Kerfeunteun,
LE CLEAËCH, propriétaire à Kerfeunteun,
CREARICADIC, notaire,
DANIEL, membre du Conseil d'Arrondissement,
DANION, propriétaire à Kerfeunteun,
DROAL, propriétaire à Ergué-Armel,
GUIARD, propriétaire à Ergué-Armel,
GUEZENEC, adjoint au maire de Kerfeunteun,
GUEPIN, expert, à Quimper,
GUICHAOUA, adjoint au maire de Plomelin,
LE HENAFF, meunier à Pluguffan,
DE LA HUBAUDIÈRE, banquier,

JOUIN, maître-mécanicien,
KERALAIN, maître-ménisier,
DE LECLUSE-LONGRAVE, maire de Pluguffan,
LOUËT, maréchal-ferrant,
LE NAOUR, entrepreneur,
NEDELEC, propriétaire à Ergué-Gaberic,
LE NORMAND, fils, propriétaire à Ergué-Gaberic,
OLIVE, maire de Kerfeunteun,
DE PORTZAMPARC, propriétaire,
ROUSSIN, Élie, propriétaire,
DE ROUELEC DE POZIC, maire de Plomelin,
LE ROUX, propriétaire à Ergué-Gaberic,
DE ROZAVEN, propriétaire à Quimper,
SCOUARNEC, cultivateur à Penbars,
DE LA SABLIERE, propriétaire à Ergué-Armel,
SIGNOUR, propriétaire à Ergué-Gaberic,
TREVIDIC, père, ébéniste à Quimper,
TREVIDIC, fils, à Quimper.

Quimper, typ. de Kerangal.

volonté de maintenir à l'intérieur la paix sociale. » L'affiche ne suffira pas, car le candidat républicain Louis Hémon ³⁴ remportera la majorité des suffrages.

Une affichette électorale

Cette affichette au format 20x30cm, conservée aux Archives Départementales du Finis-

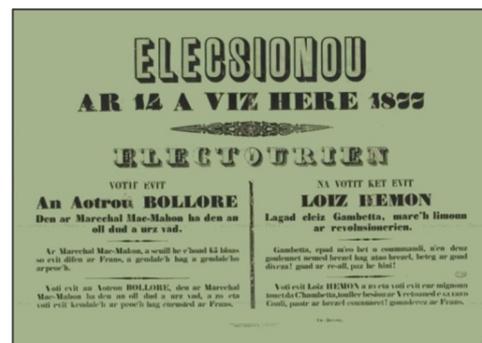


³⁴ Louis Hémon (1844-1914) est un avocat et homme politique quimpérois. Il est élu député républicain de Quimper de 1876 à 1885 et de 1889 à 1912, puis sénateur du Finistère. Il connaît son heure de gloire en 1897, lors d'un discours sur la validation d'un prêtre catholique, élu à Brest, où il dénonce les ingérences du clergé dans les élections.

tère (cote 3 M 278 ³⁵, élections législatives d'octobre 1877), se décompose en une première partie argumentaire sur les qualités du candidat, et une seconde listant les noms des membres notables de son comité de soutien.

Le premier argument est relatif à la morale : « *Monsieur Bolloré a d'ailleurs vos croyances et vos sentiments... Il redoute ce que vous redoutez : les conflits entre les pouvoirs publics, les théories subversives et la Révolution.* » Le second met en avant ses compétences : « *Tour-à-tour, chirurgien de la marine, docteur-médecin, exerçant son art dans notre arrondissement, grand industriel ... Sa situation de directeur d'une grande usine ...* »

Les 32 noms de son comité de soutien sont majoritairement des propriétaires et maires des communes voisines de Quimper, un banquier, un notaire, un entrepreneur, un ébéniste ... La présidence est assurée par De Chamillard père, c'est-à-dire Henri Pierre Charles Ponthier de Chamillard, député royaliste du Finistère à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.



³⁵ En cote 3M279 des Archives Départementales du Finistère, on trouve également un tract rédigé en breton pour la candidature de Jean-René Bolloré, cf article publié en mars 2012 : « [1877 - Tract "votit evit An Aotrou Bolloré ha na votit ket evit Loiz Hemon"](#) »

Cette même affiche sera aussi transcrite intégralement dans un article de « *l'Impartial du Finistère* » sous la forme d'un appel au vote conservateur.

Le résultat des élections

Le procès-verbal des résultats de la 1ère circonscription de Quimper, conservé également en 3M278, donne une majorité au candidat républicain Louis Hémon.

Le détail des votes par commune permet de noter une préférence républicaine dans les grandes villes (Quimper, Rosporden) et le littoral (Concarneau, Fouesnant).

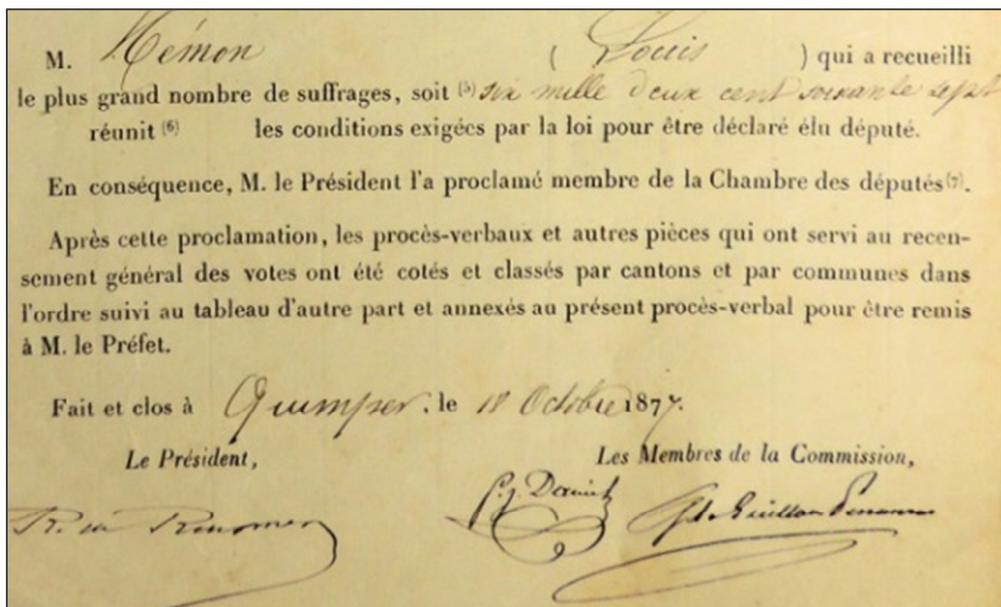
Par contre les communes rurales donnent leurs voix au candidat conservateur : Langolen, St-Evarzec, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Elliant, St-Yvi, Tourc'h.

Certes sur Ergué-Gabéric où il réside, le papetier Bolloré est en tête (239), mais il devance de très peu Louis Hémon (220), la commune devenant progressivement « *sensible aux courants du radicalisme et du socialisme* ».

« *Communes ; Inscrits ; Votants ; **Bolloré** ; Hémon :*

- Briec ; 1310 ; 1051 ; 425 ; 624
- Langolen ; 207 ; 182 ; **115** ; 67
- Beuzec-Conq ; 419 ; 338 ; 36 ; 302
- Concarneau ; 1048 ; 665 ; 141 ; 526
- Lanriec ; 407 ; 320 ; 62 ; 258
- Trégunc ; 884 ; 617 ; 190 ; 426
- Clohars Fouesnant ; 127 ; 112 ; 30 ; 82
- Fouesnant ; 532 ; 406 ; 110 ; 295
- La Forêt ; 327 ; 251 ; 20 ; 232
- Gouesnac'h ; 198 ; 166 ; 41 ; 125
- Perguet ; 146 ; 125 ; 20 ; 105
- Pleuven ; 156 ; 145 ; 25 ; 120
- St Evarzec ; 275 ; 242 ; **129** ; 109
- Ergué Armel ; 489 ; 383 ; 41 ; 342
- Ergué Gabéric ; 538 ; 453 ; **239** ; 220
- Kerfeunteun ; 618 ; 437 ; 169 ; 266
- Penhars ; 252 ; 184 ; 32 ; 151
- Plomelin ; 368 ; 306 ; **252** ; 50
- Pluguffan ; 326 ; 276 ; **174** ; 104
- Quimper ; 2238 ; 1738 ; 453 ; 1281
- Elliant ; 810 ; 674 ; **426** ; 250
- Rosporden ; 329 ; 262 ; 64 ; 198
- Saint-Yvi ; 306 ; 292 ; **217** ; 74
- Tourc'h ; 197 ; 155 ; **95** ; 60 »

COMMUNES DE FRANCE



« 1811 -
Autorisation
de résidence
parisienne
pour Jean-
Guillaume
Bolloré »

« 1825 -
Transfert de
la fabrique de
chapeaux de
Jean-
Guillaume
Bolloré »

Espaces « Ar-
chives » et
« Odet »

Billet du
11.03.2017

Les beaux-frères chapelier et pape- tier en 1812-1825

Breureged hag oberourien

Deux documents d'archives pour évoquer les activités industrielles d'un fabricant de chapeaux « fins » à Quimper, beau-frère du papetier Nicolas Le Marié d'Odet.



« Avant le 18e et l'usage du poil fin de castor ou du feutre, les chapeaux étaient si grossiers, que les gens les faisaient couvrir de velours, de taffetas, ou d'étoffe de soie ; on ne les portait nus que par économie, ou pour aller à la pluie », Augris Chrystel (Histoire de la chapellerie).



Une enquête de moralité

Le premier document est un rapport de 1811 rédigé par le préfet de police à la demande du maire de Quimper pour valider la mo-

ralité du négociant quimpérois Jean-Guillaume Bolloré ayant élu domicile à Paris, sans doute dans le but de préparer son projet de création d'une fabrique de chapeaux à Quimper qu'il concrétisera en 1812.

Dans ce document qui fait office d'enquête de moralité, il est rappelé qu'il « s'est toujours très bien comporté. Il est doux, honnête et soumis aux lois et aux autorités » et la famille Bolloré est « une famille honnête de cette ville ».

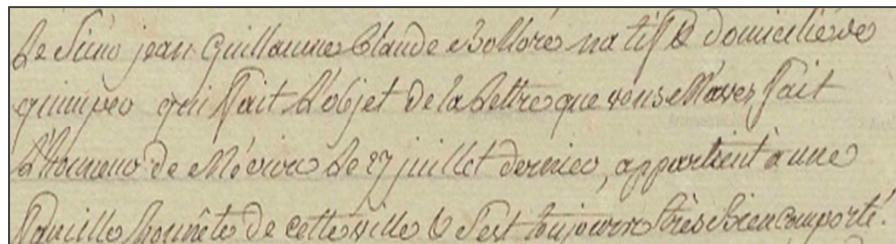
Une extension de fabrique

Le deuxième document est constitué de sept courriers datés de 1825 entre César Elzéar de Castellane ³⁶, préfet du Finistère, et Athanase de Larchantel ³⁷, maire de Quimper, qui ont précisément pour but de valider la demande de Jean-Guillaume Bolloré de transférer sa fabrique sur un nouveau terrain acquis entre la rue des Régulaires et les quais de l'Odet.

L'entrepreneur Bolloré explique tout d'abord l'histoire de son affaire : « Depuis 1812 j'ai établi à Quimper une fabrique de chapeaux. Cette fabrique était d'abord placée dans la rue du Chapeau Rouge, ensuite dans la rue Obscure et elle se trouve actuellement dans la rue du Frouit. »

³⁶ César Elzéar de Castellane (1784-1835), comte de Castellane-Majastres, fut secrétaire général des Bouches-du-Rhône et préfet du Finistère du 1824 à 1832.

³⁷ Athanase François Coprin Gilart de Larchantel (1761-1832) fut commandant des canonnières de la Garde Nationale de Quimper, puis maire de 1821 à 1825. Son portrait par Olivier Perrin est exposé au musée des Beaux-Arts de Quimper.

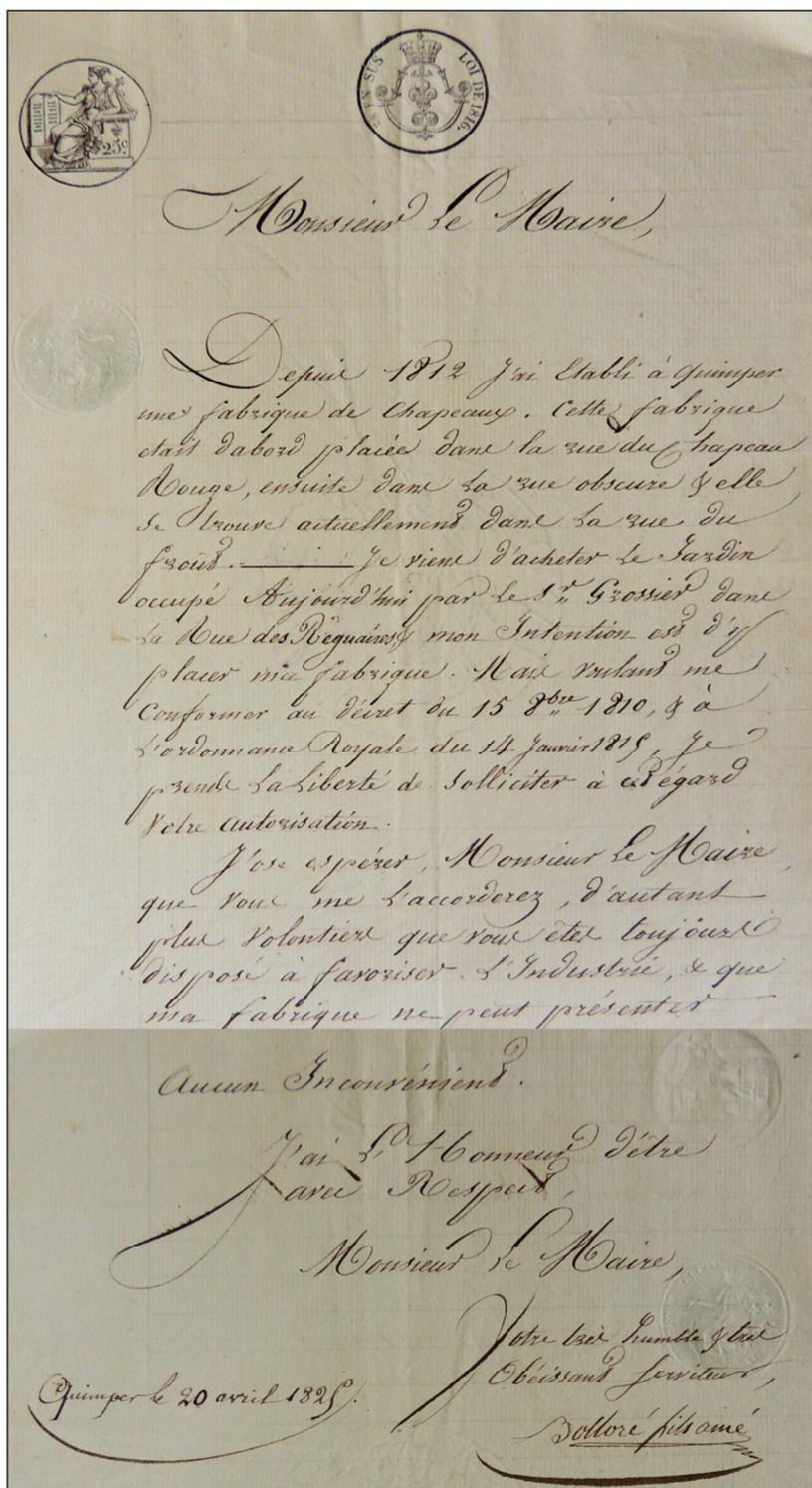


La signature sur sa requête est « *Bolloré fils aîné* », car en effet il est l'aîné survivant (trois frères et sœurs décédés très jeunes en 1784-86) d'une famille nombreuse de 13 enfants.

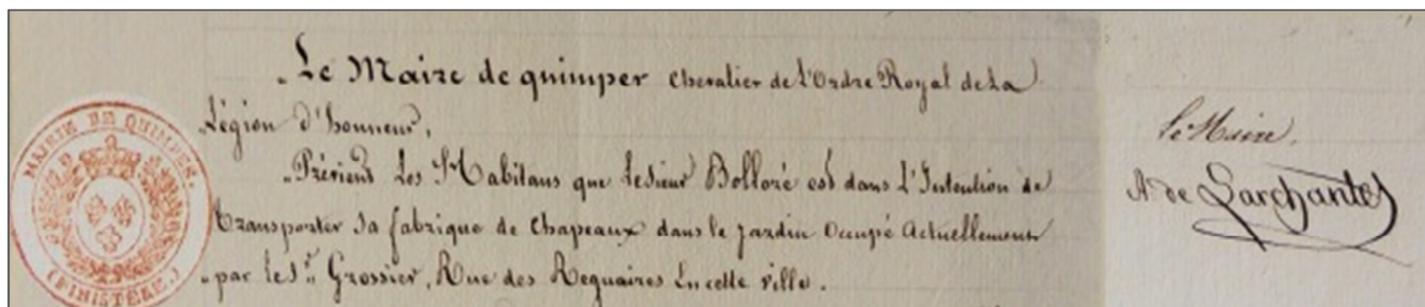
Son père René, syndic des marins et négociant-propriétaire à Quimper-Loctmaria, décède en 1826. Par la suite Jean-Guillaume gardera l'habitude de signer « *Bolloré aîné* », lorsqu'il paraphe en 1838 le document de succession de son frère René-Corentin et cosigne en 1859 un document officiel pour un projet de pont à Odet.

Le maire ne manque pas d'arguments pour défendre le projet d'extension de 1825 : « *Cet établissement mérite, on peut le dire, de fixer la sollicitude de l'autorité, il a pris depuis quelques années un certain accroissement, les chapeaux fins qu'on y fabrique sont estimés et ils peuvent recevoir, chaque jour, un nouveau degré de perfection, on y occupe un grand nombre d'ouvriers.* » On y compte 25 ouvriers pour fabriquer des chapeaux de poils fins et de feutre.

Après avis de l'expert, à savoir l'Ingénieur en chef du département, chargé de la surveillance des rivières et cours d'eau, le préfet publie l'arrêté d'exécution : « *Art 1er. Le sieur Bolloré, fabricant de chapeaux à Quimper, est autorisé à établir sa fabrique*



dans sa propriété de la rue des Réguaire. »



LE 19 FÉVRIER AN 1822

NICOLAS LE MARIÉ, DE QUIMPER

A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE CET ÉTABLISSEMENT

QUI A ÉTÉ FONDÉ PAR LUI

SOUS LA DIRECTION DE M. DOIDGE, MÉCANICIEN ANGLAIS,

NATIF DE MEVAGISSEY, PROVINCE DE CORNOUAILLE

ET PAR JEAN-MARIE JOSSET,

EX-MAÎTRE MAÇON

DE LA RÉGIE DES VIVRES DU GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

DES ARMÉES DE NAPOLÉON IER.

CETTE MANUFACTURE DE PAPIERS À CYLINDRE

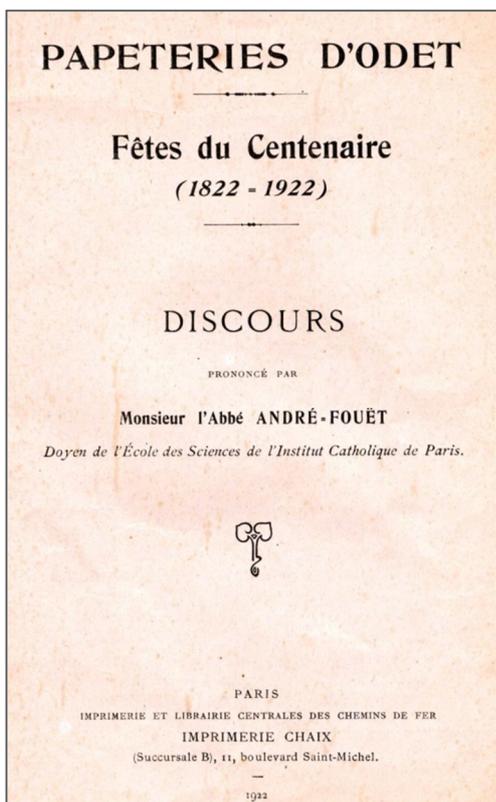
EST LA TROISIÈME DE CE GENRE QUI A ÉTÉ ÉTABLIE

DANS LA BRETAGNE.

J. Feillet, Fecit

Fausse plaque inauguratrice

Edouard AN-
DRÉ-FOUËT
(1854-1939),
père jésuite,
est fils de
Jules Amédée
capitaine de
vaisseau, ori-
ginaire de
Genève, et de
la lorientaise
Marie Fran-
çoise LE
PONTOIS (fa-
mille liée par
alliance aux
LE MARIÉ).



Le siècle suivant, dans une publication intitulée « *Papeteries d'Odét, discours des Fêtes du Centenaire (1822-1922)* », une note au-dessous du facsimilé de la plaque commémorant la création de l'usine d'Odét par son beau-frère Nicolas Le Marié précise que « *François Le Marié père et Guillaume Bolloré ont aussi contribué, par leurs conseils, à la création de cet établissement* ».

Il est question de conseil et non de coparticipation, car on voit bien qu'en 1825 Jean-Guillaume Bolloré était encore très impliqué dans l'extension de sa fabrique de chapeaux.

On est loin du détournement documentaire de 1930 dans le « *Livre d'or des papeteries* » de René Bolloré qui introduit volontairement un pluriel « *ont posé* » (au lieu de "a posé") dans la première phrase de la plaque commémorative : « *Nicolas Le Marié et R.-G. Bolloré, de Quimper ont posé la première pierre de cet établissement* ».

Jean-Guillaume Bolloré n'a pas posé de première pierre à Odét (ni son hologramme « R.-G. » aux initiales inventées), mais il a prodigué des conseils à son beau-frère gabérisois et favorisera le transfert en 1861 de l'usine à papier à son neveu, tutoré et gendre Jean-René Bolloré lorsque Nicolas Le Marié sera en incapacité suite à un accident.

Publicité sexiste en 1939-45 pour du papier à cigarettes

Bruderezh dichek OCB

Une collection de clichés d'une publicité défendant la meilleure façon de rouler ses cigarettes avec le papier OCB, et cette allusion sexiste qui évoque d'autres chairs bien roulées, le tout dans un climat de défense des droits d'auteur d'un slogan publicitaire.

Histoire de la publicité

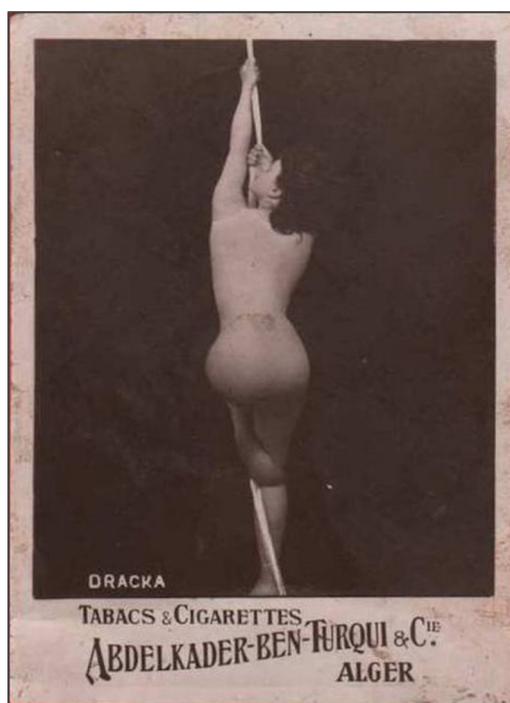
Ce slogan publicitaire OCB³⁸ bien connu, créé par le publicitaire Tony Burnand en pleine guerre 1939-45, a connu un grand succès dans les années d'après-guerre. On le voyait et entendait partout sous la forme d'affiche, de pub radiophonique, et sur les voitures de la caravane du Tour de France.

Un bel homme viril, deux doigts prélevant du tabac, une feuille OCB collée à la lèvre, le clin d'œil pour l'allusion grivoise, voilà les ingrédients visuels de la publicité d'origine. Ensuite, sur les agen-

³⁸ OCB, acronyme de Odet-Cascadec-Bolloré, est une marque française de papier à rouler (ou papier à cigarette) fondée en 1918 dans les papeteries Bolloré d'Odet (Ergué-Gabéric, près de Quimper, Bretagne) et de Cascadec (Scaër, Bretagne). Elle dépendait du groupe Bolloré jusqu'en juillet 2000 où la société Republic Technologies (groupe international Republic basé à Chicago aux États-Unis) reprit la marque.

das à feuilles détachables et éditées par la société Publicis³⁹, le slogan était illustré par une pin-up souriante presque dénudée, en maillot de bain et talon haut.

Et comme l'écrit Jean Failler : « Les congés payés débarquaient sur nos plages et les premiers "bikinis" dévoilaient audacieusement les corps des naïades. Alors, forcément, on les préférerait "bien roulées" ». Plus tard, la tête du fumeur est devenue un croquis stylisé avec un chapeau rigolo et quatre doigts pour rouler sa feuille gommée.



La femme déshabillée comme illustration sur les paquets à cigarette était d'usage courant jusqu'au milieu du 20e siècle. Les images du fabricant algérois « Abdelkader ben Turki et Cie »



³⁹ L'agence de publicité Publicis a été créée en 1926. La guerre 1939-45 achevée, elle a été relancée par Marcel Bleustein. En 1999 Publicis Constellation lance une campagne visuelle OCB avec la langue de la chanteuse Zazi.



PUBLICIS

JANVIER
2017

Articles

« 1945-1983 -
Les supports
de publicité
"Si vous les
aimez bien
roulées ...
OCB" »

« 1962 - Dé-
fense de pa-
ternité du
slogan "Si
vous les ai-
mez bien rou-
lées ... OCB" »

Espaces « Ar-
chives » et
« Odet »

Billet du
28.01.2017

⁴⁰ qui s'approvisionnait en papiers Bolloré, étaient bien connues et "appréciées" des fumeurs.

Le slogan publicitaire « *Si vous les aimez bien roulées ...* » avait comme support des affichettes ou annonces dans les revues, mais aussi sur les buvards fabrication maison. De dimension 13,5 cm x 21 cm, ils servaient à effacer l'encre dans les foyers et les écoles, et bien sûr à porter le message de la marque. Il existe même un cendrier OCB avec le texte publicitaire sexiste dans une collection de la faïencerie H.B. de Quimper.

Encart dans le Bottin

Mais en fait après 1952, pendant dix ans, les papeteries Bolloré n'utilisèrent plus cette publicité en leur nom, car ils n'en avaient plus le droit d'usage à cause d'un différend avec le publicitaire créateur Tony Burnand ⁴¹, propriétaires des droits. Ce dernier l'avait ensuite cédé à un représentant des cahiers de papier à cigarette, Jo Le Gentil.

J. Le Gentil, utilisait la pub en question dans l'annuaire Didot-Bottin du commerce de Paris pour faire sa propre promotion : « J. Le Gentil & Cie représentants généraux des papiers à cigarettes

⁴⁰ Les tabacs et cigarettes Abdelkader ben Turki et Cie fusionneront avec l'autre fabricant algérien Bastos en 1921.

⁴¹ Antony Burnand (1892-1969) est un publicitaire, journaliste et écrivain. Dirigeant de club de pêcheurs et auteur de livres de pêche. Membre de la Société des gens de lettres. Septième fils du peintre Eugène Burnand (1850-1921) et frère du docteur René Burnand (1882-1960).

en cahiers O.C.B. », et celle de son fournisseur : « *Papier à cigarette O.C.B Papeteries René Bolloré Société à Responsabilité limitée au capital de 23.400.00 francs* ».

On dispose de la page originale du Bottin de 1945 (cf dernière page en 4^e de couverture) où apparaît cette pub au format vertical allongé, avec au verso les petits encarts des professionnels du secteur. Le représentant OCB était domicilié au 5 rue de Téhéran, ayant sans doute les locaux commerciaux de l'arrière-cour, et son téléphone à l'époque était CARNOT 08-20 ⁴².



Les droits D'auteur

Début juillet 1962, une manchette people « *Les potins de la Commère* » de France-Soir concoctées par la chroniqueuse

⁴² Les numéros de téléphone jusqu'en 1963 étaient composés d'une part du nom du central dont on composait les 3 premières lettres, et d'autre part deux groupes de deux chiffres. Par exemple l'horloge parlante qui était ODEon 84.00. En 1963 les lettres ont été remplacées par les chiffres correspondants du clavier téléphonique.



Carmen Tessier ⁴³ relate la remise à Michel Bolloré du premier prix à l'exportation par Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances. Et cette récompense serait la consécration du slogan publicitaire qui accompagnait la vente du papier à cigarettes OCB : « *Si vous les aimez bien roulées ...* ».

Cet article ne pouvait pas laisser l'ex-publicitaire Tony Burnand sans réagir et demander qu'on ne l'oublie pas, lui l'auteur du fameux slogan, dans une lettre ⁴⁴ adressée à Michel Bolloré, à laquelle il joint la coupure de France-Soir.

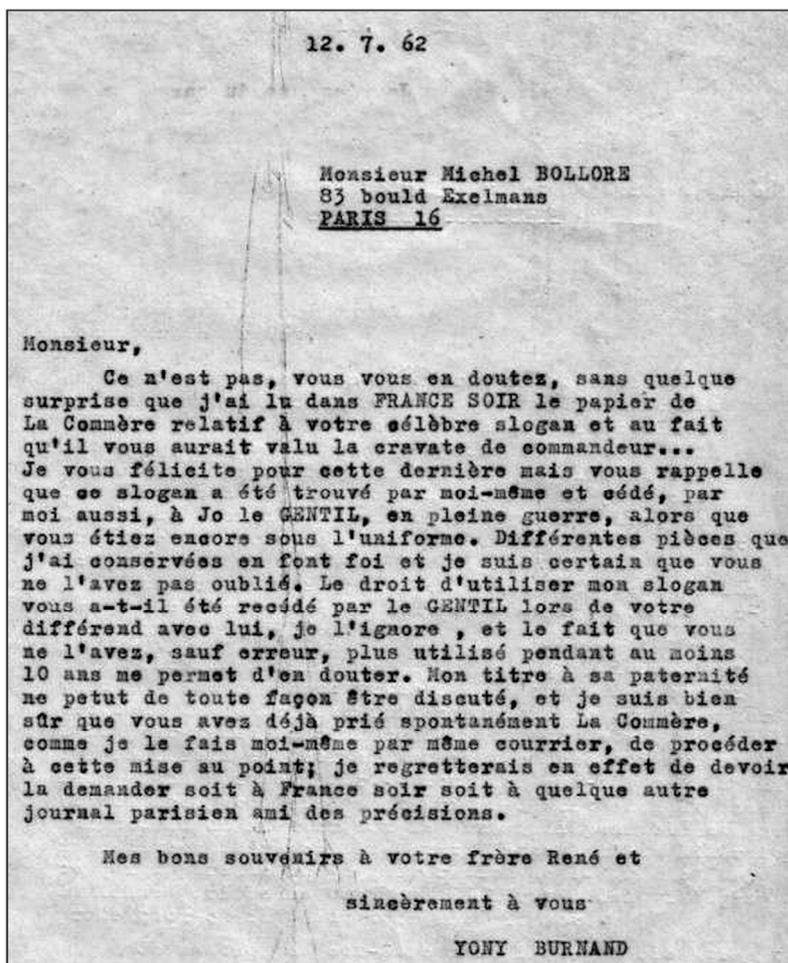
Avant-guerre il travaillait au service de marketing et de « *promotion* » du groupe Nestlé. On lui doit également des affiches publicitaires pour la crème Tho-Radio du docteur Alfred Curie, la promotion des emprunts nationaux pour l'effort de guerre ... Ami de Charles Ritz il deviendra plus une sommité du monde de la pêche.

Dans sa lettre, Tony Burnand explique notamment :

✚ Avant-guerre (ou peut-être au début du conflit de 1939), c'est lui qui est l'inventeur de la formule : « *Ce slogan a été trouvé par moi-même* », « *Mon titre à sa*

⁴³ Carmen Tessier est une journaliste et chroniqueuse française qui, dans les années 1950-60, qui signait « *Les Potins de la Commère* » dans les colonnes de France-Soir.

⁴⁴ La lettre de Tony Burnand provient d'un fonds d'archives notarial vendu en salle de dépôt vente. Ces papiers incluent également ses échanges avec Maurice Herzog, ministre de la jeunesse et sports, à propos de son dossier de légion d'honneur.



paternité ne peut de toute façon être discuté ».

✚ Pendant la guerre, alors que Michel Bolloré était mobilisé, Tony Burnand cède l'exploitation de ses droits au représentant et distributeur de papiers à cigarette J. Le Gentil : « *Ce slogan (a été) cédé, par moi aussi, à Jo le GENTIL, ... Différentes pièces que j'ai conservées en font foi.* »

✚ Pendant 10 ans, a priori de 1942 à 1962, les établissements OCB n'ont pas utilisé le slogan publicitaire car seul Jo Le Gentil, « *en différend* » avec les frères Bolloré, en était le détenteur.

✚ Le publicitaire se pose la question d'un éventuel transfert récent de propriété du slogan « *Si vous les aimez bien roulées ...* » de Jo Le Gentil aux papeteries Bolloré.



HB Quimper



Laorz, 1983



Encart publicitaire de l'annuaire Didot-Bottin du Commerce de Paris de 1945



Papiers à cigarettes O.C.B.

*Si vous les aimez bien
roulées*



PAPIER A CIGARETTES

O.C.B

PAPETERIES RENÉ BOLLORÉ

SOC. A RESP. LIM. AU CAP. DE 23.400.000 FRANCS

J. le Gentil & C^{ie}

REPRÉSENTANTS GÉNÉRAUX
DES PAPIERS A CIGARETTES EN CAHIERS
O.C.B

5, rue de TÉHÉРАН

CARNOT 08-29

**PAPETERIES
PRIoux,**

Glatron, Baschet & C^{ie}.
Papiers couchés pour la typo,
la litho et le cartonnage.
Cartes couchées pour boîtes
pliantes, 3, imp. Reille. Gob. 87.60
e 12.41. Adr. T¹: Paprioux-Paris.

PIPERAUD (ADOLPHE)
65, r. Turbigo. (3^e). [T] ARG. 11.92.

PUTQIS FRÈRES & C^{ie}
3, rue de Turbigo, 3.
[T] Gut. 92.85 et 92.86. *

SOCIÉTÉ JOB,
Tous papiers couchés blancs et
couleurs pour cartonnage
et impression : à Toulouse:
Usine des Sept-Deniers, route
de Blagnac.
Dépôt à Paris : r. Béranger, 21.
(3^e). - [T] Arch. 33.35. *

**ABRASIFS
CETA,**
GÉLATINES SPÉCIALES
POUR PAPIERS COUCHÉS
Usine et bureaux, r. Emile-Zola,
60, La Courneuve (Seine).
[T] Nord 37.74. *

ÉTABL^{TS} RÉGNIER.
S^{ie} à resp. lim. Cap. 1.788.000 frs.
Manchons de feutre spéciaux
p. fonceuses à coucher. Repr^t :
J. Cagniant, av. des Ternes, 20.
[T] Etoile 47.41. *

FOUCHE (MAISON FRÉDÉRIC).
séchoirs, r. Eugène-Varlin, 8. (10^e).
[T] + Bot. 44.25. *

GIGNOUX F^{ie} & BARBEZAT,
Usines à Décines-près-Lyon.
Blanc-face, blanc-satin, cou-
leurs en pâte pour papiers
couchés, fantaisie et pap. peints.
Paris, r. Vieille-du-Temple, 20.
[T] Arch. 09.59. *

**Monnet (Ch.), S. A. (Produits Chi-
miq.), CASÉINE,** 21, r. Général-
Foy. [T] + Lab. 31.94. *

POCHIN (H. D.) & C^{ie}
kaoïns p. papiers couchés,
r. de Paradis, 22 bis. [T] + Prov. 57.62.

POIRIER (L.),
Caséines,
rue La Fayette, 105. (10^e).
[T] Tru. 26.70.

REPIQUET,
Machines à coucher
1^{re} de St-Denis, 77-79,
à Bobigny (Seine). [T] Comb. 03.88. *

PAPIERS DE COULEUR

BÉNARD & C^{ie}
5, rue des Gobelins. (13^e).
[T] Gob. 85.04 (lignes group.).
(Voir : Papiers en gros). *

**PAPETERIES
NAVARRE,**
R. BENJAMIN-CONSTANT, 3
(19^e) [T] + Botzaris 52.10. *

PAPETERIES PRIoux.
3, imp. Reille. Gob. 87.60. *

PAPIER CRÊPÉ

**DELAHOUSE (J.)
CRÊPÉ SUPÉRIEUR**
Simple. Double-face.
NOTRE NOUVEAUTÉ :
CRÊPE VELOURS
toutes nuances,
R. DU TEMPLE, 41. [T] Tur. 74.54

Etabl^{ts} Maillot & Dory, fab^{rs}
PAPETERIES MAILLON
Tous papiers et crêpés spéciaux
PAPIER CRÊPE VELOURS
pour la fabrication des fleurs
à, rue Nay, SAINT-DENIS
(Seine). - [T] PLAINE 13.22. *

LEMETAYER (ANDRÉ)
fabricant, rue Vignon, 4.
Adresser corresp. à l'Usine :
9, r. S^t-Etienne, Angoulême (Ch^{re})
- [T] (11)

LE SERVICE COMMERCIAL
A.-J. Sauvet.
Concessionnaire exclusif
des papiers-crêpes "Florex"
rue Boissière, 60. (16^e).
[T] Pas. 79.79. *

**PAPETERIES
MOUGET**

S^{ie} A^{ue} au Capital de 7 million
USINES A LAVAL (VOSGES)
[T] 9 et 12, à Bruyères.
Bureau à Paris :
RUE DE PONTHEU, 78. (8^e)
[T] Baltac 26-18 et 26-19.
(Voir : PAPIERS (FABR. DE).
- [T] (11)